Niveau(x) d'enseignement : 6 Numéro EDUQ : 9270497
Centre d'intérêt : 160

Statistiques sur l'aide financière aux étudiants : rapport 1990-1991 / [Direction générale de l'aide financière aux étudiants, Direction des politiques, des programmes et du soutien aux opérations]. -- Québec : La Direction générale, 1992.
ix, 82 p. : ill. ; 28 cm.

Code : 1322-0139; 91-2751. Glossaire.

ISBN 2-550-26106-2

Vedette(s)-secondaire(s) : Québec (Province). Direction générale de l'aide financière aux étudiants. Direction des politiques, des programmes et du soutien aux opérations

Descripteur(s) : Aide financière aux étudiants • Bourse d'études • Prêt • Programme provincial • Politique gouvernementale • Statistiques • Collégial (Ordre d'enseignement) • Universitaire (Ordre d'enseignement)

Ce rapport fournit, en plus des diverses statistiques relatives à l'aide financière allouée dans le cadre du programme des prêts et bourses, des données sur l'impact des améliorations apportées au programme. Il trace également l'évolution du programme depuis 1986-1987. Enfin, il présente les résultats relatifs à l'aide allouée dans les autres programmes d'aide financière. En ce qui a trait au programme des prêts et bourses, on retrouve les données suivantes : a) attribution de l'aide financière; b) caractéristiques propres aux bénéficiaires avec contribution des parents ou du répondant; c) caractéristiques propres aux bénéficiaires sans contribution des parents ou du répondant; d) contributions considérées par le calcul de la bourse; e) statistiques relatives aux prêts et à leur remboursement; f) statistiques relatives à l'évolution récente du programme des prêts et bourses (1986-1987 à 1990-1991). Quant aux autres programmes d'aide financière, on fournit quelques statistiques sur le nombre de bénéficiaires, la valeur totale de l'aide accordée et l'aide moyenne reçue.

Type de document :

Statistiques
sur l'aide financière aux étudiants

RAPPORT
1990-1991

Québec

0270497

STATISTIQUES
SUR L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS

Rapport 1990-1991

Février 1992

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science
Direction générale de l'aide financière aux étudiants
Direction des politiques, des programmes et du soutien aux opérations
1033, rue De La Chevrotière
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
Québec (Québec)
G1R 5K9
Tél.: (418) 646-5246

Gouvernement du Québec 1992

Dépôt légal : premier trimestre 1992
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 2-550-26106-2

AVANT-PROPOS

L'aide financière aux étudiants a été marquée, en 1990-1991, par l'application de plusieurs mesures d'amélioration au «Programme des prêts et bourses». Plusieurs étudiants ont ainsi obtenu une aide accrue, notamment ceux avec contribution des parents et non résidants, ceux avec conjoint et ceux ayant la charge d'enfants.

Dans ce contexte, la publication de cette année fournit, en plus des diverses statistiques relatives à l'aide financière allouée dans le cadre du «Programme des prêts et bourses», des données sur l'impact des améliorations apportées au programme. Elle trace également l'évolution du programme depuis 1986-1987. Enfin, elle présente les résultats relatifs à l'aide allouée dans les autres programmes d'aide financière.

Nous tenons à remercier les personnes qui ont participé à la réalisation du présent rapport: monsieur Sylvain Gauthier, qui a effectué tout le travail de compilation et d'analyse des statistiques ainsi que la rédaction du texte; madame Lucille Bussières, qui a produit les schémas, et madame Diane Perron, qui a saisi le texte.

Le directeur des Politiques, des Programmes et du Soutien aux opérations,

Michel Bisson

TABLE DES MATIÈRES

TERMINOLOGIE UTILISÉE viii

INTRODUCTION 1

Première partie
LE PROGRAMME DES PRÊTS ET BOURSES

FAITS SAILLANTS 1990-1991 5

EFFETS SUR L'AIDE DES AMÉLIORATIONS APPORTÉES AU PROGRAMME 7

PRÉSENTATION DU PROGRAMME 11

A. ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIÈRE 11

Aide totale accordée et nombre de bénéficiaires 11

Prêts et bourses accordés selon le réseau d'enseignement 12

Prêts et bourses accordés selon le facteur de contribution des parents ou du répondant et le facteur de résidence 15

Taux de participation des étudiants au Programme et présentation des refus par réseau d'enseignement 20

Sexe et état civil des bénéficiaires 22

Ressources financières du candidat boursier 23

Aide accordée aux étudiants concernés par la mesure des régions périphériques 27

B. CARACTÉRISTIQUES PROPRES AUX BÉNÉFICIAIRES AVEC CONTRIBUTION DES PARENTS OU DU RÉPONDANT 28

C. CARACTÉRISTIQUES PROPRES AUX BÉNÉFICIAIRES SANS CONTRIBUTION DES PARENTS OU DU RÉPONDANT 30

TABLE DES MATIÈRES (suite)

D. CONTRIBUTIONS CONSIDÉRÉES POUR LE CALCUL DE LA BOURSE 33

Contribution du candidat 33

Contribution des parents ou du répondant 36

Contribution du conjoint 41

E. STATISTIQUES RELATIVES AUX PRÊTS ET À LEUR REMBOURSEMENT 43

F. STATISTIQUES RELATIVES À L'ÉVOLUTION RÉCENTE DU PROGRAMME DES PRÊTS ET BOURSES (1986-1987 À 1990-1991) 44

Aide accordée et nombre de bénéficiaires 44

Profil de la clientèle bénéficiaire 47

Deuxième partie
LES AUTRES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

Programme de remboursement différé 54

Programme de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur 55

Programme de remise de dette et mesure spéciale pour les athlètes 56

Programme de bourse pour élèves ou étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure 57

Programmes de bourse de langue seconde 58

ANNEXES

Schémas 1 et 2
Ventilation de la clientèle bénéficiaire d'un prêt 63

Schémas 3 et 4
Ventilation de la clientèle bénéficiaire d'une bourse 65

Tableau 27
Nombre et lieu d'études des bénéficiaires fréquentant des établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec 67

Tableau 28
Nombre de boursiers par réseau d'enseignement, selon le montant de la bourse 68

Tableau 29
Nombre de bénéficiaires par réseau d'enseignement, selon le montant total d'aide accordé 69

Tableau 30
Nombre de bénéficiaires par réseau d'enseignement, selon les groupes d'âge 70

Tableau 31
Répartition des bénéficiaires selon le trimestre d'études 71

Tableau 32
Répartition des bénéficiaires selon leur revenu 72

Tableau 33
Nombre de bénéficiaires et contribution moyenne par réseau d'enseignement, sur les revenus bruts d'emploi 73

Tableau 34
Nombre de bénéficiaires et contribution moyenne, sur le montant de bourse au mérite et des autres revenus 74

Tableau 35
Répartition des bénéficiaires avec contribution des parents ou du répondant selon le revenu net des parents ou du répondant 75

Tableau 36
Répartition des bénéficiaires avec conjoint et contribution moyenne selon le revenu net du conjoint 76

Tableau 37
Nombre de bénéficiaires et volumes d'aide accordés par établissement d'enseignement situé au Québec 77

TERMINOLOGIE UTILISÉE

Afin de faciliter la compréhension des statistiques présentées dans ce rapport, il est nécessaire de définir certains termes propres au vocabulaire du Programme des prêts et bourses. Les termes définis y sont regroupés par thèmes.

Types de bénéficiaire

Bénéficiaire
Tout candidat qui obtient une aide financière sous la forme d'un prêt seulement, d'un prêt et d'une bourse, ou d'une bourse seulement.

Boursier
Tout candidat qui obtient une aide financière sous la forme d'un prêt et d'une bourse, ou d'une bourse seulement.

Catégories de candidat

Candidat avec contribution des parents ou du répondant
Candidat dont les parents ou le répondant ont à contribuer au financement des études.

Candidat sans contribution des parents ou du répondant
Candidat, avec ou sans conjoint, dont les parents ou le répondant n'ont pas à contribuer au financement des études.

Candidat résidant
Candidat réputé demeurer chez ses parents ou son répondant.

Candidat non résidant
Candidat réputé ne pas demeurer chez ses parents ou son répondant.

Famille monoparentale
Tout candidat célibataire, séparé, divorcé ou veuf ayant la charge d'un enfant.

Contribution des parents ou du répondant

Contribution calculée des parents ou du répondant
Contribution évaluée conformément aux règles d'attribution de l'aide financière en tenant compte, d'une part, du revenu total des parents ou du répondant et de leur actif net (seulement pour le calcul de la bourse, dans ce dernier cas) et, d'autre part, des exemptions pour le coût du maintien de l'unité familiale et pour la subsistance des enfants à charge; la contribution est ensuite divisée par le nombre d'enfants aux études postsecondaires et réputés avec contribution des parents ou du répondant.

Contribution nécessaire des parents ou du répondant
Contribution que les parents ou le répondant doivent effectivement verser au candidat, afin de combler la part de dépenses admises que ne couvrent pas sa propre contribution et l'aide gouvernementale.

Réseaux d'enseignement

Réseau collégial - programmes subventionnés
Ensemble des établissements d'enseignement collégial qui offrent des programmes d'études subventionnés, reconnus aux fins de prêts et bourses.

Réseau collégial - programmes non subventionnés
Ensemble des établissements d'enseignement collégial qui offrent des programmes d'études non subventionnés, reconnus aux fins de prêts et bourses.

Réseau universitaire
Ensemble des établissements d'enseignement universitaire reconnus aux fins de prêts et bourses.

Réseau «Prêts seulement»
Ensemble des établissements d'enseignement collégial ou universitaire reconnus aux fins de prêts seulement.

INTRODUCTION

Ce rapport est divisé en deux grandes parties. Dans la première sont rapportées diverses statistiques relatives au Programme des prêts et bourses aux étudiants. On y présente d'abord les faits saillants ainsi que l'évaluation de l'effet des améliorations apportées au Programme. Suivent les données portant sur les montants d'aide accordés, le profil des bénéficiaires, leurs ressources financières, la contribution du candidat, de ses parents, de son répondant ou de son conjoint au financement des études et, finalement le remboursement des prêts. A la fin de cette partie, on trouve une analyse de l'évolution de l'attribution de l'aide et du profil des bénéficiaires au Programme.

Le lecteur notera que les bénéficiaires qui sont ventilés sous la nouvelle rubrique «Réseau collégial - programmes non subventionnés» fréquentent les écoles professionnelles privées situées au Québec qui, dans les publications antérieures, apparaissaient entre autres sous la rubrique «Prêts seulement». Ces étudiants ont accès à la bourse à compter de cette année.

Dans la deuxième partie du rapport, il est question des autres programmes d'aide financière administrés par la Direction générale de l'aide financière aux étudiants. Quelques statistiques sur le nombre de bénéficiaires, la valeur totale de l'aide accordée et l'aide moyenne reçue accompagnent la description de ces programmes. Il est à souligner qu'à compter de cette année un nouveau programme est offert, afin d'inciter les étudiants universitaires des 2e et 3e cycles à faire montre de persévérance dans la poursuite des études: le programme de remise de dette.

Enfin, les annexes fournissent des informations complémentaires aux données exposées dans la première partie du rapport.

Première partie

LE PROGRAMME DES PRÊTS ET BOURSES

FAITS SAILLANTS 1990-1991

AIDE FINANCIÈRE TOTALE	***Prêt***	***Bourse***	***Total***
Nombre de bénéficiaires	114 133	62 319	1.4 133
Aide moyenne	2 440 $	3 201 $	4 188 $
Montant total d'aide accordé	278,5 M$	199,5 M$	478,0 M$

PRÊT	***Nombre de bénéficiaires***	***Prêt moyen***
Réseau collégial		
- Programmes subventionnés	50 712	1 887 $
- Programmes non subventionnés	3 009	5 085 $
Réseau universitaire		
- 1er cycle	50 182	2 644 $
- 2e et 3e cycles	8 529	3 271 $
Réseau «Prêts seulement»	1 701	4 056 $

CARACTÉRISTIQUES DE LA CLIENTÈLE AU PRÊT	***Nombre***	***Taux***
Bénéficiaires avec contribution des parents ou du répondant	65 439	57 %
Bénéficiaires non résidants	84 518	74 %

REMBOURSEMENT DES PRÊTS

Le nombre d'emprunteurs qui ont consolidé leur prêt à la fin de leurs études est de 39 434. Le montant moyen à rembourser est de 6 304 $.

BOURSE	***Nombre de boursiers***	***Aide moyenne (prêt et bourse)***
Réseau collégial		
- Programmes subventionnés	27 589	4 967 $
- Programmes non subventionnés	1 025	9 795 $
Réseau universitaire		
- 1er cycle	28 623	6 097 $
- 2e cycle	4 286	6 810 $
- 3e cycle	796	7 443 $

RESSOURCES DES CANDIDATS BOURSIERS	***Nombre***	***Contribution nécessaire des parents, répondant ou conjoint***	***Contrib. du cand.***	***Aide gouv.***	***Écart 90-91 vs 89-90***
Avec contribution des parents ou du répondant					
- Résidants	5 347	174 $	973 $	3 069 $	230 $
- Non-résidants	23 520	934 $	1 866 $	4 928 $	554 $
Sans contribution des parents ou du répondant et sans conjoint					
- Sans enfants	22 122	-	2 398 $	6 117 $	515 $
- Avec enfants	3 491	-	3 387 $	9 891 $	1 359 $
Avec conjoint					
- Sans enfants	3 774	233 $	2 341 $	6 016 $	614 $
- Avec enfants	4 065	1 083 $	3 019 $	8 111 $	1 292 $

EFFETS SUR L'AIDE DES AMÉLIORATIONS APPORTÉES AU PROGRAMME

L'aide financière aux étudiants a été marquée, en 1990-1991, par l'application de mesures d'amélioration au programme des prêts et bourses. Elles ont contribué à augmenter l'aide totale de 21,9 M$ en prêts et de 29,2 M$ en bourses pour un montant total additionnel de 51,1 M$.

Les mesures ont profité principalement aux étudiants non résidants avec contribution des parents ou du répondant, à ceux qui ont un conjoint et à ceux qui ont la charge d'enfants. Les principales mesures mises de l'avant sont les suivantes:

- la réduction de la contribution demandée sur les revenus des parents, du répondant ou du conjoint;
- la réduction de la contribution sur les actifs nets demandée aux parents ou au répondant;
- la réduction de la contribution du candidat qui a la charge d'un enfant âgé de 14 ans ou moins, qui est atteint d'une déficience fonctionnelle majeure et de celui qui est bénéficiaire d'une aide de dernier recours pour l'année où il effectue un retour aux études;
- l'augmentation des dépenses admises pour la subsistance et la garde des enfants à charge du candidat;
- la couverture des dépenses pour les orthèses visuelles des étudiants boursiers et de leurs enfants à charge;
- l'augmentation des dépenses admises pour les candidats avec contribution des parents ou du répondant fréquentant les établissements d'enseignement situés dans les régions périphériques mais ne venant pas de ces régions;
- la remise de 25 % de la dette des étudiants de maîtrise ou de doctorat qui terminent leurs études dans les délais prescrits;
- la couverture des frais de scolarité en prêt et l'ouverture de l'accessibilité à la bourse pour les candidats inscrits aux programmes d'études non subventionnés dans les établissements d'enseignement collégial situés au Québec;
- la vérification des revenus des parents, du répondant ou du conjoint au ministère du Revenu;
- la réduction de la pénalité imposée au candidat qui présente sa demande après la date limite (150 $ au lieu de 50 % du montant d'aide).

Certaines mesures ont cependant eu pour effet de réduire l'aide à des étudiants, surtout dans le cas des résidants avec contribution des parents ou du répondant ainsi que dans le cas de ceux qui sont sans contribution des parents ou du répondant, qui ne vivent pas avec un conjoint et qui n'ont pas d'enfant à charge. Ces mesures ont été appliquées afin de rendre plus équitable le mode de calcul de l'aide financière. Elles concernent:

- la limitation des dépenses admises pour le transport à 30 $ par semaine dans le cas où il n'existe pas de transport en commun;

- le retrait de l'allocation complémentaire pour la subsistance de 22 $ par semaine qui était accordée aux étudiants résidants sans contribution des parents ou du répondant en raison de leur expérience sur le marché du travail;

- le retrait de l'allègement de la contribution des candidats sans contribution des parents ou du répondant en raison de l'expérience sur le marché du travail qui était accordée seulement pour la première année de retour aux études;

- la prise en considération des revenus des deux parents lorsque la garde légale du candidat n'est pas spécifiée dans le jugement, soit dans les cas de séparation judiciaire ou de divorce.

D'autres mesures ont été appliquées, celles-ci ayant trait davantage à la gestion des prêts ou aux processus administratifs:

- le paiement par le gouvernement des intérêts sur les prêts déjà consentis aux étudiants athlètes qui doivent délaisser temporairement leurs études pour participer à des programmes spéciaux d'entraînement sportif;

- la possibilité pour les ex-étudiants en difficultés financières de bénéficier de plus d'une fois du programme de remboursement différé à l'intérieur d'une période de dix-huit mois et de voir leur situation financière réévaluée tous les six mois;

- la mise en place d'un comité des demandes dérogatoires permettant à l'étudiant de faire valoir le caractère particulier de sa situation;

- l'accélération du versement de prêt aux chefs de famille monoparentale, soit en juin plutôt qu'en septembre.

L'impact sur le prêt de l'application des mesures d'amélioration s'explique principalement par la hausse du nombre de demandes d'aide, qui a fait croître la clientèle bénéficiaire d'un prêt de 7000 étudiants. De ce nombre, on note que 2100 candidats ont eu accès à un prêt en raison de la réduction de la contribution sur les revenus des parents ou du répondant et par la gradation des seuils d'admissibilité au programme.

En ce qui a trait à l'impact sur la bourse, nous présentons à la page suivante une ventilation selon les groupes de clientèle. Il est à noter que les résultats des mesures affectant les clientèles particulières sont livrés séparément.

Il faut également souligner que, outre les mesures d'amélioration apportées au programme, d'autres facteurs ont fait croître les volumes d'aide. Ces facteurs sont l'indexation des paramètres de calcul, la situation économique, qui a fait en sorte que les revenus des étudiants se sont stabilisés, et la hausse des frais de scolarité, qui a affecté les étudiants universitaires. Ils ont contribué dans l'ensemble à faire croître le volume des prêts de 14,2 M$ et le volume des bourses, de 28,5 M$.

Impacts sur la bourse des améliorations apportées au Programme des prêts et bourses
Année 1990-1991

A. Mesures affectant la clientèle en général	***Variation de l'aide totale en bourses (M$)***
Étudiants avec contribution des parents ou du répondant	
. Non-résidants	12,6
. Résidants	-
Étudiants sans contribution des parents ou du répondant et sans conjoint	
. Sans enfants	- 2,4
. Avec enfants	2,9
Étudiants avec conjoint	
. Sans enfants	1,6
. Avec enfants	6,6
B. Mesures affectant les clientèles particulières	
Hausse à 250 000 $ de l'exemption applicable au calcul de la contribution sur les actifs nets des parents ou du répondant agriculteurs ou pêcheurs	1,3
Hausse des dépenses admises de 420 $ aux candidats avec contribution des parents ou du répondant allant étudier dans les régions périphériques	0,8
Accessibilité à la bourse des étudiants fréquentant les écoles professionnelles privées	2,7
Couverture des dépenses pour les orthèses visuelles des étudiants boursiers et de leurs enfants à charge	2,0
Remise de dette aux étudiants des 2e et 3e cycles à l'université qui terminent leurs études dans les délais prescrits	0,2
Maintien du versement de l'aide entièrement sous forme de bourse aux étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure	0,9
Total	***29,2***

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le Programme des prêts et bourses s'adresse aux étudiants du postsecondaire inscrits à temps plein dans un programme d'études reconnu. Il est essentiellement supplétif. Il repose sur le principe que le candidat, ses parents, son répondant ou son conjoint sont les premiers à payer les dépenses qu'entraîne la poursuite d'études.

L'aide gouvernementale est calculée en tenant compte des dépenses admises pour l'étudiant et, s'il y a lieu, pour les enfants qui sont à sa charge, ainsi que des ressources dont il dispose. Les dépenses admises comprennent les frais de subsistance, les frais scolaires, les frais de transport et les dépenses personnelles de l'étudiant. S'il y a lieu, elles comprennent aussi les frais de subsistance des enfants, les frais de garde ainsi que d'autres dépenses qui concernent plus particulièrement les étudiants chefs de famille monoparentale et ceux des régions périphériques. Enfin, elles peuvent inclure des dépenses liées aux stages et à certains soins médicaux.

L'aide gouvernementale vise à couvrir la différence entre les dépenses admises et la contribution du candidat et, s'il y a lieu, celle de ses parents, de son répondant ou de son conjoint. Elle est d'abord versée sous forme de prêt sans intérêt dont le montant varie selon l'ordre d'enseignement du bénéficiaire. Si ce prêt est insuffisant, une bourse vient s'y ajouter. Six mois après la fin de ses études, l'étudiant doit commencer à rembourser son prêt. Toutefois, s'il éprouve des difficultés financières qui l'empêchent de satisfaire à ses obligations, il peut profiter du programme de remboursement différé.

La contribution du candidat est fonction de ses revenus d'emploi. Les parents ou le répondant des candidats réputés avec contribution de ces derniers, contrairement au conjoint, doivent contribuer également sur la valeur nette de leur actif lors du calcul de la bourse.

A. ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIÈRE

Aide totale accordée et nombre de bénéficiaires

Comme l'indique le tableau 1, l'aide financière totale attribuée en 1990-1991 se chiffre à 478,0 M$ se répartissant ainsi: 278,5 M$ sous forme de prêts et 199,5 M$ sous forme de bourses.

Au total, 114 133 étudiants ont bénéficié d'une aide financière. Plus précisément, 51 814 personnes ont bénéficié d'un prêt seulement d'une moyenne de 2320 $; 62 319 personnes ont bénéficié d'un prêt et d'une bourse pour une aide totale moyenne de 5741 $ dont 2540 $ en prêt et 3201 $ en bourse.

Tableau 1
Statistiques sur l'aide totale accordée et le nombre de bénéficiaires
Année 1990-1991

Bénéficiaires	*Nombre*	*Volume de prêts (M$)*	*Volume de bourses (M$)*	*Volume total (M$)*
Prêt seulement	51 814	120,2	0	120,2
Prêt et bourse	62 319	158,3	199,5	357,8
Total	114 133	278,5	199,5	478,0

Prêts et bourses accordés selon le réseau d'enseignement

Cette année, la présentation des résultats de l'attribution selon les réseaux d'enseignement a été modifiée afin de présenter clairement les données propres aux établissements d'enseignement collégial qui offrent des programmes d'études non subventionnés (écoles professionnelles privées). Ces établissements sont maintenant reconnus aux fins de prêts et bourses, alors qu'antérieurement les résultats s'y rapportant étaient présentés avec ceux du réseau «Prêts seulement».

Parallèlement, les résultats des cégeps et collèges privés sont présentés sous la rubrique «Réseau collégial - programmes subventionnés». Les années précédentes, ils étaient présentés sous la rubrique «Réseau collégial».

On remarquera, en consultant le tableau 2, que le nombre de bénéficiaires du réseau universitaire (58 711) est supérieur à celui du réseau collégial - programmes subventionnés (50 712).

Dans le cas des bénéficiaires qui fréquentent l'université, les étudiants au baccalauréat, soit 50 182, ont reçu un prêt moyen de 2644 $, alors que ceux des 2e et 3e cycles, soit 8529, ont un prêt moyen de 3271 $. Des 58 711 bénéficiaires de ce réseau, 33 705 sont également boursiers. La bourse moyenne accordée est d'environ 3400 $ pour les étudiants des 1er et 2e cycles et de 4000 $ pour ceux du 3e cycle. L'aide totale moyenne obtenue en 1990-1991 est de 6097 $ au baccalauréat, de 6810 $ à la maîtrise et de 7443 $ au doctorat.

Quant aux 50 712 bénéficiaires qui viennent des collèges offrant des programmes d'études subventionnés, ils ont globalement obtenu un prêt moyen de 1887 $. Une très forte proportion de ces étudiants, soit 65 %, sont inscrits au secteur professionnel et 35 %, au secteur général. Presque tous (89 %) fréquentent un établissement public. Parmi l'ensemble des bénéficiaires, 27 589 ont eu droit à une bourse. L'aide totale qu'ils ont reçue du gouvernement est de 4967 $, dont 2993 $ en bourse.

Les étudiants bénéficiaires du Programme qui fréquentent les collèges offrant des programmes d'études non subventionnés sont au nombre de 3009 et ont obtenu un prêt moyen de 5085 $. Parmi eux, 1025 ont bénéficié d'une bourse de 2634 $ pour une aide totale moyenne de 9795 $.

Enfin, on dénombre 1701 bénéficiaires qui fréquentent des établissements d'enseignement reconnus aux fins de prêt seulement. Ceux-ci ont obtenu un prêt se chiffrant dans l'ensemble à 4056 $.

Tableau 2

Prêts et bourses accordés par réseau d'enseignement

Année 1990-1991

Réseau	Bénéficiaires Nombre	Bénéficiaires Montant (M$)	Prêt moyen ($)	Boursiers Nombre	Boursiers Montant (M$)	Bourse moyenne ($)	Aide moyenne d'un boursier ($)
Collégial - prog. subv.	50 712	95,7	1 887	27 589	82,6	2 993	4 967
Général	17 506	32,1	1 834	7 954	19,7	2 476	4 443
Professionnel	33 206	63,6	1 915	19 635	62,9	3 203	5 177
Privé	5 438	10,6	1 949	3 400	11,8	3 471	5 433
Public	45 274	85,1	1 880	24 189	70,8	2 927	4 890
Collégial - prog. non subv.	3 009	15,3	5 085	1 025	2,7	2 634	9 795
Universitaire	58 711	160,6	2 735	33 705	114,2	3 388	6 252
Baccalauréat	50 182	132,7	2 644	28 623	96,6	3 375	6 097
Maîtrise	7 210	23,6	3 273	4 286	14,4	3 360	6 810
Doctorat	1 319	4,3	3 260	796	3,2	4 020	7 443
Prêts seulement	1 701	6,9	4 056				
Total	114 133	278,5	2 440	62 319	199,5	3 201	5 741

Prêts et bourses accordés selon le facteur de contribution des parents ou du répondant et le facteur de résidence

Le tableau 3 livre les résultats de l'attribution de l'aide financière en considérant la situation des bénéficiaires selon qu'ils sont des candidats avec ou sans contribution des parents ou du répondant.

On constate globalement que le bénéficiaire sans contribution des parents ou du répondant dispose, en moyenne, d'un prêt supérieur de 623 $ à ce qu'obtient le bénéficiaire avec contribution des parents ou du répondant. De plus, on remarque que les boursiers sont plus nombreux parmi les bénéficiaires sans contribution des parents ou du répondant que parmi ceux pour lesquels on demande une contribution de leurs parents ou de leur répondant (69 % contre 44 %). L'aide totale moyenne reçue par les boursiers sans contribution des parents ou du répondant est substantiellement plus élevée (de 2156 $, dont 1597 $ en bourse) que celle obtenue par les boursiers avec contribution des parents ou du répondant.

Tableau 3
Prêts et bourses accordés selon le facteur de contribution des parents ou du répondant
Année 1990-1991

	Bénéficiaires		*Boursiers*		*Aide moyenne d'un boursier ($)*
	Nombre	*Prêt moyen ($)*	*Nombre*	*Bourse moyenne ($)*	
Avec contribution des parents ou du répondant	65 439	2 174	28 867	2 344	4 584
Sans contribution des parents ou du répondant	48 694	2 797	33 452	3 941	6 740
Total	114 133	2 440	62 319	3 201	5 741

Le tableau 4 présente également les résultats de l'attribution de l'aide financière, mais en considérant la situation des bénéficiaires selon qu'ils sont réputés ou non demeurer chez leurs parents ou leur répondant.

On y dénote que le bénéficiaire non résidant obtient un prêt supérieur en moyenne de 514 $. Mais surtout, il est à souligner que les boursiers sont au moins trois fois plus nombreux parmi les bénéficiaires non résidants que parmi ceux qui sont résidants (66 % contre 21 %). De plus, on observe que le boursier non résidant reçoit un montant de bourse correspondant au moins à trois fois celui accordé au résidant, soit une somme de 2501 $ supérieure. Ce montant représente la majeure partie de la différence de 2744 $ entre l'aide moyenne totale du boursier non résidant et celle du résidant.

Tableau 4
Prêts et bourses accordés selon le facteur de résidence
Année 1990-1991

	Bénéficiaires		*Boursiers*		*Aide moyenne d'un boursier ($)*
	Nombre	*Prêt moyen ($)*	*Nombre*	*Bourse moyenne ($)*	
Résidant	29 615	2 060	6 203	948	3 270
Non-résidant	84 518	2 574	56 116	3 449	6 014
Total	114 133	2 440	62 319	3 237	5 741

Le tableau 5 présente les résultats de l'attribution de l'aide financière selon le facteur de contribution des parents ou du répondant et le facteur de résidence pris conjointement.

Les bénéficiaires sont majoritairement non résidants (61 % parmi ceux avec contribution des parents ou du répondant et 92 % parmi ceux sans contribution des parents ou du répondant). Les bénéficiaires non résidants obtiennent une bourse dans des proportions beaucoup plus élevées que les résidants, autant parmi les candidats avec contribution des parents ou du répondant (59 % contre 21 %) que parmi ceux sans contribution des parents ou du répondant (73 % contre 22 %).

Par rapport à la bourse qu'obtient un résidant, celle qu'obtient un étudiant non résidant est en moyenne de 1768 $ supérieure dans le cas des candidats avec contribution des parents ou du répondant et de 2783 $ dans celui des candidats sans contribution des parents ou du répondant.

Tableau 5

Prêts et bourses accordés selon le facteur de résidence et le facteur de contribution des parents ou du répondant pris conjointement

Année 1990-1991

	Bénéficiaires		Prêt moyen ($)	Boursiers		Bourse moyenne ($)	Aide moyenne d'un boursier ($)
	Nombre	Pourcentage (%)		Nombre	Pourcentage (%)		
Résidants avec contribution des parents ou du répondant	25 752	22,5	2 004	5 347	8,6	903	3 069
Non-résidants avec contribution des parents ou du répondant	39 687	34,8	2 285	23 520	37,7	2 671	4 928
Résidants sans contribution des parents ou du répondant	3 863	3,4	2 437	856	1,4	1 229	4 911
Non-résidants sans contribution des parents ou du répondant	44 831	39,3	2 829	32 596	52,3	4 012	6 780
Total	114 133	100,0	2 440	62 319	100,0	3 201	5 741

Enfin, le tableau 6 livre les résultats qui ont trait à la clientèle bénéficiaire par réseau d'enseignement, en fonction du facteur de contribution des parents ou du répondant et du facteur de résidence pris conjointement. On remarque des écarts importants d'un réseau à l'autre.

Au sein du réseau collégial - programmes subventionnés, la majorité des bénéficiaires, soit 75 %, sont des candidats avec contribution des parents ou du répondant et 25 % sont des candidats sans contribution des parents ou du répondant. Ils sont résidants dans une proportion de 36 % et non résidants dans 64 % des cas.

Dans le réseau universitaire, par contre, 55 % des bénéficiaires sont des candidats sans contribution des parents ou du répondant (dont 29 % en raison de l'acquisition d'au moins 90 unités) et 45 % sont des candidats avec contribution des parents ou du répondant. Ils sont résidants dans une proportion de 18 % (soit deux fois moins que les collégiens) et non résidants dans 82 % des cas.

Les bénéficiaires fréquentant les collèges offrant des programmes d'études non subventionnés sont en grande majorité des candidats sans contribution des parents ou du répondant, soit dans une proportion de 72 %. Ils sont résidants dans une proportion de 32 % et non résidants dans 68 % des cas.

Enfin, les bénéficiaires du réseau prêts seulement sont eux aussi majoritairement dans la catégorie des candidats sans contribution des parents ou du répondant, soit dans une proportion de 66 %, et 34 % sont des candidats avec contribution des parents ou du répondant. Ils sont également presque tous non résidants, soit dans une proportion de 97 %.

Tableau 6

Répartition des bénéficiaires par réseau d'enseignement selon le facteur de résidence et le facteur de contribution des parents ou du répondant pris conjointement

Année 1990-1991

	Collégial				Universitaire		Prêts seulement	
	Programmes subventionnés		Programmes non subventionnés					
	Nombre	(%)	Nombre	(%)	Nombre	(%)	Nombre	(%)
Résidants avec contribution des parents ou du répondant	17 191	33,9	592	19,7	7 938	13,5	31	1,8
Non-résidants avec contribution des parents ou du répondant	20 624	40,7	256	8,5	18 267	31,1	540	31,8
Résidants sans contribution des parents ou du répondant	913	1,8	368	12,2	2 561*	4,4	21	1,2
Non-résidants sans contribution des parents ou du répondant	11 984	23,6	1 793	59,6	29 945**	51,0	1 109	65,2
Total	50 712	100,0	3 009	100,0	58 711	100,0	1 701	100,0

* 717 de ces bénéficiaires sont étudiants aux 2e et 3e cycles.
** 7 812 de ces bénéficiaires sont étudiants aux 2e et 3e cycles.

Taux de participation des étudiants au Programme et présentation des refus par réseau d'enseignement

Le Programme des prêts et bourses a rejoint une fraction importante des étudiants du postsecondaire inscrits dans un programme d'études à temps plein. Le tableau 7 illustre bien cet énoncé. On remarque que les étudiants qui fréquentent l'université y ont eu recours dans une proportion plus élevée que ceux qui fréquentent le collège. Le pourcentage de bénéficiaires, comparativement aux inscriptions, se chiffre à 41,5 % pour le réseau universitaire, à 31,9 % pour le réseau collégial public et à 23,7 % pour le réseau collégial privé.

Tableau 7
Participation des étudiants au Programme des prêts et bourses dans les établissements d'enseignement subventionnés du Québec reconnus aux fins de prêts et bourses
Année 1990-1991

Réseau	*Nombre d'inscriptions (automne 1990)*	*Nombre de bénéficiaires (automne 1990)*	*Taux de participation (%)*
Collégial privé			
Programmes subventionnés	20 697	4 912	23,7
Collégial public			
Programmes subventionnés	136 839	43 595	31,9
Universitaire	124 240	51 614	41,5

De l'ensemble des 130 525 demandes d'aide financière acheminées, 5340 ont été refusées. Les principales raisons sont les ressources suffisantes des parents ou du répondant, dans le cas de candidats avec contribution des parents ou du répondant (3393 cas), ainsi que les ressources suffisantes de l'étudiant ou de son conjoint, dans le cas de candidats sans contribution des parents ou du répondant (664 cas). Par ailleurs, on dénombre 6000 étudiants qui ont présenté une demande mais se sont désistés et 5052 autres dont l'admissibilité à l'aide financière ou le montant d'aide n'ont pu être établis faute de renseignements essentiels.

Tableau 8
Répartition des candidats refusés par réseau d'enseignement, selon le motif
Année 1990-1991

Réseau	*Ressources suffisantes des parents ou du répondant*	*Ressources suffisantes de l'étudiant ou de son conjoint*	*Autre motif*	*Candidats refusés*
Collégial				
- Progr. subv.	2 388	241	437	3 066
- Progr. non subv.	8	9	64	81
Universitaire	980	381	693	2 054
Prêts seulement	17	33	89	139
Total	3 393	664	1 283	5 340

Sexe et état civil des bénéficiaires

La répartition des bénéficiaires en fonction de l'état civil s'établit comme suit: 86,4 % de célibataires, 8,0 % de personnes mariées, 4,3 % de personnes qui ont déjà été mariées et 1,3 % de personnes qui vivent maritalement avec enfants.

Tableau 9
Répartition des bénéficiaires selon l'état civil
Année 1990-1991

État civil	*Nombre de bénéficiaires*	*Pourcentage (%)*
Célibataire	98 642	86,4
Marié	9 091	8,0
Séparé	1 758	1,5
Divorcé	3 067	2,7
Veuf	97	0,1
Vivant maritalement avec enfants	1 478	1,3
Total	114 133	100,0

Le tableau 10 nous montre que parmi les bénéficiaires la proportion de femmes se situe à un niveau supérieur, soit 55,2 % comparativement à 44,8 % pour les hommes.

Tableau 10
Répartition des bénéficiaires selon le sexe
Année 1990-1991

Sexe	*Nombre de bénéficiaires*	*Pourcentage (%)*
Homme	51 129	44,8
Femme	63 004	55,2
Total	114 133	100,0

Ressources financières du candidat boursier

Les trois prochains graphiques font voir la répartition (aide gouvernementale, contribution du candidat et contribution des parents, du répondant ou du conjoint) des ressources financières dont disposent les boursiers. Dans le cas des candidats avec contribution des parents ou du répondant, les données sont présentées en relation avec le facteur de résidence, alors que pour les candidats sans contribution des parents ou du répondant (avec ou sans conjoint), elles sont mises en rapport avec le facteur de présence d'enfants à charge.

Cette description ne fait état que des boursiers, afin de mettre simultanément en relation leurs ressources financières disponibles et leurs dépenses admises, car c'est seulement dans leur cas que la somme des contributions au financement des études correspond exactement au total des dépenses admises du candidat.

En premier lieu, on remarque que l'aide gouvernementale représente la plus grosse part (au moins 60 %) des ressources financières dont dispose le candidat boursier, autant pour celui avec contribution des parents ou du répondant, après avoir pris en considération son lieu de résidence, que pour celui sans contribution des parents ou du répondant (avec ou sans conjoint), après avoir tenu compte de la présence ou non d'enfants.

Le graphique 1 qui suit indique que pour le financement de ses études, l'étudiant boursier avec contribution des parents ou du répondant dispose en moyenne d'une somme de 4216 $ s'il est résidant, comprenant une contribution des parents ou du répondant de 174 $ et une aide gouvernementale de 3069 $. L'étudiant non résidant dispose d'une somme de 7728 $, incluant une contribution des parents ou du répondant de 934 $ et une aide gouvernementale de 4928 $. La bourse moyenne du candidat non résidant est de 2671 $ et celle du candidat résidant, de 903 $, ce qui représente une différence de 1768 $.

GRAPHIQUE 1

RESSOURCES FINANCIÈRES DONT DISPOSE LE BOURSIER AVEC CONTRIBUTION DES PARENTS OU DU RÉPONDANT

Nombre de candidats:	*5 347*	*Nombre de candidats:*	*23 520*
Ressources totales:	*4 216 $*	*Ressources totales:*	*7 728 $*

Légende : CC = Contribution du candidat; CPAR = Contribution des parents ou du répondant; PR = Prêt; BO = Bourse.

Le graphique 2 présente les ressources financières dont dispose le candidat boursier sans contribution des parents ou du répondant et sans conjoint. Elles s'élèvent en moyenne à 8515 $, comprenant une aide gouvernementale de 6117 $, s'il n'a pas d'enfants. S'il a la charge d'au moins un enfant, elles se chiffrent à 13 278 $, dont une aide gouvernementale de 9891 $. Dans ce dernier cas, la bourse est de 7380 $, comparativement à 3227 $ pour le candidat n'ayant pas d'enfants, soit une différence de 4153 $.

GRAPHIQUE 2

RESSOURCES FINANCIÈRES DONT DISPOSE
LE BOURSIER SANS CONTRIBUTION DES PARENTS OU DU RÉPONDANT ET SANS CONJOINT

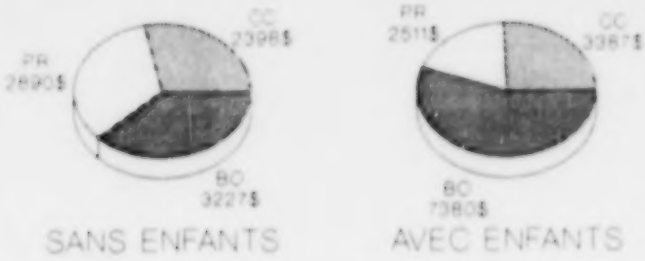

Nombre de candidats:	*22 122*	*Nombre de candidats:*	*3 491*
Ressources totales:	*8 515 $*	*Ressources totales:*	*13 278 $*

Légende : CC = Contribution du candidat; PR = Prêt; BO = Bourse

Enfin, le graphique 3 révèle que le candidat boursier sans contribution des parents ou du répondant avec conjoint mais sans enfants dispose en moyenne de 8590 $, comprenant une contribution du conjoint de 233 $ et une aide gouvernementale de 6016 $. S'il a la charge d'au moins un enfant, il dispose plutôt de 12 213 $, dont une contribution du conjoint de 1083 $ et une aide gouvernementale de 8111 $. Ce dernier candidat bénéficie d'ailleurs d'un montant de bourse supérieur de 2077 $. Cette bourse est de 5421 $, comparativement à 3344 $ pour le candidat n'ayant pas d'enfants.

GRAPHIQUE 3

RESSOURCES FINANCIÈRES DONT DISPOSE LE BOURSIER SANS CONTRIBUTION DES PARENTS OU DU RÉPONDANT ET AVEC CONJOINT

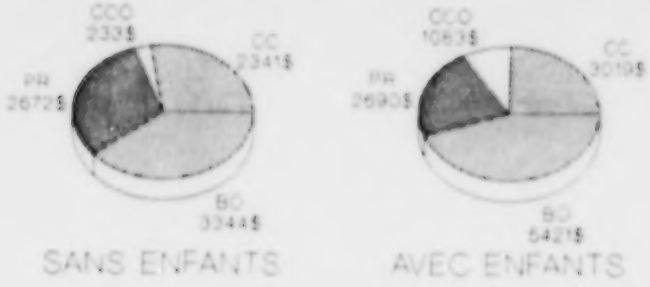

Nombre de candidats: 3 774 Nombre de candidats: 4 065
Ressources totales: 8 590 $ Ressources totales: 12 213 $

Légende : CC = Contribution du candidat; CCO = Contribution du conjoint; PR = Prêt; BO = Bourse

Aide accordée aux étudiants concernés par la mesure des régions périphériques

Le Programme des prêts et bourses prévoit une mesure spéciale d'aide financière pour les étudiants non résidants avec contribution des parents ou du répondant s'ils viennent des régions périphériques du Québec ou, depuis cette année, s'ils fréquentent des établissements d'enseignement situés dans ces régions et n'en viennent pas. En 1990-1991, cette mesure a permis à 780 d'entre eux de bénéficier d'un montant supplémentaire de prêt de 400 $ et à 9120, d'obtenir une somme additionnelle de bourse de 420 $. L'aide supplémentaire totale s'élève à 4,1 M$, dont 3,8 M$ en bourse pour un nombre total de 9900 étudiants.

Précisons que parmi les candidats qui ont obtenu une aide supplémentaire en bourse, 1850 ont bénéficié de celle-ci pour un montant total de 0,8 M$ en raison de l'élargissement de la clientèle aux étudiants fréquentant des établissement d'enseignement situés dans les régions périphériques et ne venant pas de ces régions.

Les 9900 bénéficiaires qui ont obtenu un montant supplémentaire d'aide en raison de la mesure s'appliquant aux régions périphériques se répartissent dans les régions ou municipalités régionales de comté énumérées dans le tableau qui suit.

Tableau 11
Répartition des bénéficiaires de la mesure s'appliquant aux régions périphériques
Année 1990-1991

Région ou MRC	***Pourcentage (%)***
Bas-Saint-Laurent - Gaspésie	51,2
Saguenay - Lac-Saint-Jean	21,2
Côte-Nord	8,7
Abitibi-Témiscamingue	12,7
Pontiac	1,0
Vallée-de-la-Gatineau	1,4
Antoine-Labelle	2,7
Haut-Saint-Maurice	1,1
Total	100,0

B. CARACTÉRISTIQUES PROPRES AUX BÉNÉFICIAIRES AVEC CONTRIBUTION DES PARENTS OU DU RÉPONDANT

La répartition des bénéficiaires avec contribution des parents ou du répondant selon la situation de résidence nous montre que la majorité de ces étudiants, soit 60,6 %, sont réputés ne pas demeurer au domicile de leurs parents ou de leur répondant.

Tableau 12
Répartition des bénéficiaires avec contribution des parents ou du répondant selon la situation de résidence
Année 1990-1991

Situation de résidence	*Nombre de bénéficiaires*	*Pourcentage (%)*
Résidant	25 752	39,4
Non-résidant	39 687	60,6
Total	65 439	

Quant à la répartition de ces bénéficiaires selon le nombre d'enfants à charge des parents ou du répondant, on observe que les parents n'ont que l'étudiant à charge dans 39,2 % des cas, ont l'étudiant et un frère ou une soeur dans 34,8 % des cas, ont l'étudiant et deux frères et soeurs dans 18,7 % des cas, ont l'étudiant et au moins trois frères et soeurs dans 7,3 % des cas.

En particulier, le nombre total d'enfants aux études postsecondaires à la charge des parents ou du répondant est d'un dans 67,9 % des cas, de deux dans 26,5 % des cas, et de trois ou plus dans 5,6 %.

Tableau 13
Répartition des bénéficiaires avec contribution des parents ou du répondant selon le nombre d'enfants à charge des parents ou du répondant
Année 1990-1991

Nombre d'enfants à charge	*Nombre d'enfants à charge aux études postsecondaires*			
	1	*2*	*3 et plus*	*Total*
1	25 677	0	0	25 677
2	12 238	10 511	0	22 749
3	5 031	5 062	2 129	12 222
4 et plus	1 503	1 779	1 509	4 791
Total	44 449	17 352	3 638	65 439

C. CARACTÉRISTIQUES PROPRES AUX BÉNÉFICIAIRES SANS CONTRIBUTION DES PARENTS OU DU RÉPONDANT

La répartition des bénéficiaires sans contribution des parents ou du répondant selon le nombre d'enfants à charge (tableau 14) révèle que la grande majorité (80,8 %) n'ont pas d'enfants. Par ailleurs, le Programme a soutenu 9313 familles regroupant 14 986 enfants.

Tableau 14
Répartition des bénéficiaires sans contribution des parents ou du répondant selon le nombre d'enfants à charge
Année 1990-1991

Nombre d'enfants à charge	*Nombre de bénéficiaires*	*Pourcentage (%)*
0	39 381	80,8
1	5 292	10,9
2	2 762	5,7
3 et plus	1 259	2,6
Sous-total (avec enfants)	9 313	19,2
Total	48 694	100,0

Les données du tableau 15 relatives à la présence d'un conjoint ou d'un enfant à charge indiquent que la majorité des bénéficiaires sans contribution des parents ou du répondant n'ont pas de conjoint, soit 78,3%. Il ressort également que parmi les 19,2 % de bénéficiaires qui ont des enfants à leur charge, 8,2 % sont chefs de familles monoparentales et 11 % vivent avec un conjoint.

Tableau 15
Répartition des bénéficiaires sans contribution des parents ou du répondant selon qu'il y a présence d'un conjoint ou d'enfants à charge
Année 1990-1991

Conjoint	*Enfants*	*Nombre de bénéficiaires*	*Pourcentage (%)*
sans	sans	34 151	70,1
	avec	3 974	8,2
avec	sans	5 230	10,7
	avec	5 339	11,0
Total		48 694	100,0

Finalement, le tableau 16 donne la répartition des bénéficiaires selon différentes raisons expliquant leur statut de candidat sans contribution des parents ou du répondant. Il ressort que la majorité d'entre eux, soit 61,9 %, ont été reconnus ainsi en raison d'une expérience d'au moins deux ans sur le marché du travail ou parce qu'ils ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans ou parce qu'ils ont déjà obtenu 90 unités. Par ailleurs, ils sont mariés dans 18,6 % des cas, 10,7 % d'entre eux n'ayant pas d'enfants à charge.

Il est important de souligner ici que le principal critère dont le Ministère tient compte pour déterminer le statut de candidat sans contribution des parents ou du répondant est l'état civil. D'autres éléments sont néanmoins considérés et, dans certains cas, d'autres critères peuvent faire en sorte qu'un bénéficiaire doit être ainsi classé. À titre d'exemple, parmi les 5229 bénéficiaires mariés sans enfants, on en dénombre 1295 qui sont sans contribution des parents ou du répondant en raison de leur expérience sur le marché du travail ou parce qu'ils ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans ou encore qu'ils ont obtenu au moins 90 unités.

Les 3934 autres bénéficiaires mariés sans enfants sont réputés sans contribution des parents ou du répondant en raison de leur état civil seulement. De ce nombre, 2128 candidats ont un conjoint poursuivant des études à temps plein. Ces derniers représentent 4,4 % des bénéficiaires sans contribution des parents ou du répondant.

Tableau 16
Répartition des bénéficiaires sans contribution des parents ou du répondant selon la raison de leur statut
Année 1990-1991

Raison	*Nombre de bénéficiaires*	*Pourcentage (%)*
Est marié sans enfants à charge	5 229	10,7
Est marié avec enfants à charge	3 862	7,9
A déjà été marié sans enfants à charge	2 843	5,8
Vit maritalement avec enfants à charge	1 478	3,0
Est chef de famille monoparentale	3 974	8,2
A obtenu au moins 90 unités	14 572	30,0
A déjà été sur le marché du travail ou a subvenu à ses besoins pendant au moins deux ans	15 545	31,9
Est enceinte d'au moins 20 semaines	110	0,2
Orphelin	370	0,8
Autre raison	711	1,5
Total	48 694	100,0

D. CONTRIBUTIONS CONSIDÉRÉES POUR LE CALCUL DE LA BOURSE

Le programme étant supplétif, l'aide accordée est fonction non seulement du budget de dépenses admises, mais également de la contribution que doivent apporter le candidat, ses parents, son répondant ou son conjoint, s'il y a lieu.

Contribution du candidat

Les statistiques relatives à la contribution du candidat sont établies à partir des renseignements transmis par les étudiants bénéficiaires d'un prêt qui ont fait état de leurs revenus d'emploi, c'est-à-dire ceux qui ont présenté une demande de bourse.

Les données du tableau 17 montrent que 95 372 étudiants bénéficiaires d'un prêt, soit 85 % de ceux qui fréquentent les établissements d'enseignement reconnus aux fins de prêts et bourses, ont présenté une demande de bourse. La contribution moyenne que ces étudiants ont à fournir se chiffre à 2403 $. Une proportion de 50 % d'entre eux ont à contribuer pour une somme inférieure à 2104 $ et 75 %, pour une somme inférieure à 3358 $.

On remarque aussi que la contribution diffère selon que les candidats fréquentent un collège subventionné, un collège non subventionné ou l'université.

La contribution moyenne des 42 838 collégiens qui ont présenté une demande de bourse se chiffre à 1907 $. Une proportion de 50 % de ces étudiants ont eu à contribuer pour une somme inférieure à 1585 $ et 75 %, pour une somme inférieure à 2654 $.

Quant aux 50 716 candidats étudiant à l'université qui ont présenté une demande de bourse, ils ont eu à fournir une contribution moyenne de 2802 $. De ce nombre, 50 % ont eu à apporter une contribution inférieure à 2588 $ et 75 %, une contribution inférieure à 3815 $.

Les 2358 étudiants des collèges non subventionnés qui ont présenté une demande de bourse devaient contribuer pour un montant moyen de 2941 $. Une proportion de 50 % de ces étudiants devaient fournir une contribution inférieure à 2316 $, alors que 75 % d'entre eux avaient à contribuer pour une somme inférieure à 4096 $.

Le graphique 4 illustre la répartition des bénéficiaires ayant présenté une demande de bourse selon la contribution qu'on a exigée d'eux lors du calcul de la bourse.

GRAPHIQUE 4

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES QUI ONT PRÉSENTÉ UNE DEMANDE DE BOURSE SELON LA CONTRIBUTION EXIGÉE POUR LA BOURSE

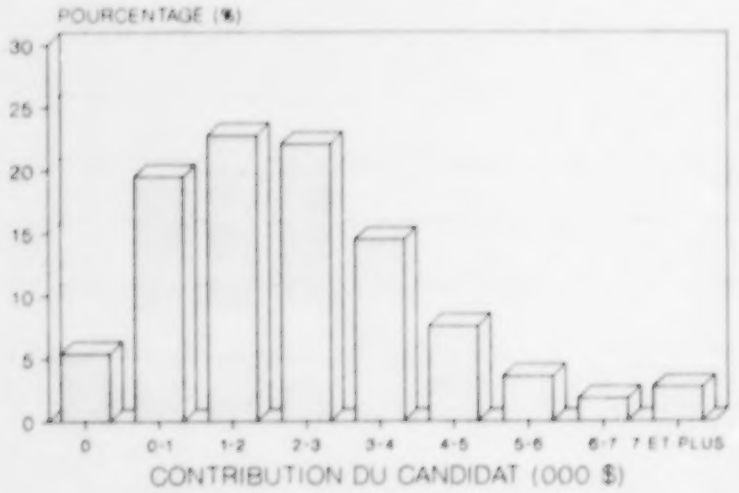

Note : La dernière classe (7 et plus) concerne les candidats dont la contribution est supérieure à 7000 $.

Tableau 17

Répartition des bénéficiaires ayant présenté une demande de bourse selon leur contribution totale, par réseau d'enseignement

Année 1990-1991

Contribution totale du candidat ($)	Réseau collégial				Réseau universitaire		Tous les réseaux	
	Progr. subv. Nombre de bénéficiaires	(%)	Progr. non subv. Nombre de bénéficiaires	(%)	Nombre de bénéficiaires	(%)	Nombre de bénéficiaires	(%)
0	1 441	3,4	330	14,0	3 437	6,8	5 208	5,4
1 à 1 000	13 062	30,5	314	13,3	5 262	10,5	18 638	19,5
1 001 à 2 000	11 795	27,5	407	17,3	9 533	19,0	21 735	22,8
2 001 à 3 000	8 914	20,8	404	17,1	11 724	23,3	21 042	22,1
3 001 à 4 000	4 092	9,6	294	12,5	9 474	18,9	13 860	14,5
4 001 à 5 000	1 713	4,0	197	8,3	5 302	10,6	7 212	7,6
5 001 à 6 000	781	1,8	142	6,0	2 505	5,0	3 428	3,6
6 001 à 7 000	364	0,8	79	3,4	1 237	2,5	1 680	1,8
7 001 et plus	676	1,6	191	8,1	1 702	3,4	2 569	2,7
Total	42 838	100,0	2 358	100,0	50 176	100,0	95 372	100,0
Contribution moyenne		1 907 $		2 941 $		2 802 $		2 403 $

Contribution des parents ou du répondant

Afin de présenter les données les plus précises possibles de la contribution réellement demandée aux parents ou au répondant des bénéficiaires avec contribution de ces derniers, nous faisons la distinction entre la contribution nécessaire et la contribution calculée.

La contribution nécessaire correspond à l'évaluation du montant que les parents ou le répondant sont appelés à verser au candidat afin de combler la part des dépenses admises que ne couvrent pas la propre contribution du candidat et l'aide gouvernementale. Pour sa part, la contribution calculée représente l'évaluation du montant considéré lors du calcul de l'aide financière en utilisant le revenu total des parents ou du répondant ainsi que les exemptions qu'on leur accorde pour le coût du maintien de l'unité familiale et pour la subsistance des enfants à charge, en divisant par le nombre d'enfants à charge aux études postsecondaires.

Le tableau 18 montre que dans le cas des 65 439 bénéficiaires avec contribution des parents ou du répondant, la contribution nécessaire moyenne exigée est de 978 $: elle est de 370 $ pour les parents ou le répondant des bénéficiaires résidants et de 1372 $ pour ceux des bénéficiaires non résidants. Par ailleurs, la contribution calculée moyenne s'établit à 1788 $: pour ceux qui ont la charge d'un candidat résidant, elle est de 1338 $ et pour ceux qui ont la charge d'un candidat non résidant, elle est de 2080 $.

Ainsi, la contribution nécessaire des parents des bénéficiaires avec contribution des parents ou du répondant est bien moins élevée que la contribution calculée; elle est inférieure en moyenne de 810 $, soit 45,3 %.

Mais il faut souligner que la moyenne de la contribution calculée a diminué, entre 1989-1990 et 1990-1991, de 14,2 %, passant de 2084 $ à 1788 $. Cette baisse de la contribution des parents ou du répondant reflète les effets des améliorations apportées au calcul de cette contribution. Notamment, l'exemption pour les frais de subsistance de l'étudiant non résidant aux études postsecondaires a été haussée de 875 $ à 2660 $ et les taux de contribution sur les revenus disponibles des parents ou du répondant ont été réduits.

On notera que les résultats concernant la contribution sur les actifs et la contribution totale ne sont affichés que pour les candidats boursiers. On veut ainsi, pour cette clientèle en particulier, présenter les niveaux de contribution demandée aux parents ou au répondant. Dans ce cas, la contribution calculée équivaut à la contribution nécessaire puisqu'elle comble exactement la part des dépenses admises que ne couvrent pas la contribution du candidat et l'aide gouvernementale.

Les résultats présentés au tableau 19 concernent donc la contribution nécessaire des parents ou du répondant. En consultant ce tableau, on constate que pour les parents de 15 485 boursiers avec contribution des parents ou du répondant, soit 53,6 % des cas, on n'a pas demandé de contribution. Ce pourcentage est notamment supérieur de 7,0 % à celui observé en 1989-1990. Pour l'ensemble de la clientèle la contribution moyenne se chiffre à 787 $. Le graphique 5 illustre les données de ce tableau.

Tableau 18

Contribution moyenne des parents ou du répondant, selon le facteur de résidence, le revenu net des parents ou du répondant et le nombre d'enfants aux études à leur charge

Année 1990-1991

Revenu net des parents ou du répondant après impôt ($)	Nombre d'enfants à la charge des parents ou du répondant	CANDIDATS RÉSIDANTS			CANDIDATS NON RÉSIDANTS		
		Nombre de bénéf.	Contribution calculée moyenne ($)	Contribution nécessaire moyenne ($)	Nombre de bénéf.	Contribution calculée moyenne ($)	Contribution nécessaire moyenne ($)
10 000 et moins	1	2 221	0	0	2 636	0	0
	2	1 181	0	0	1 262	0	0
	3 et plus	761	0	0	768	0	0
Sous-total		4 163	0	0	4 666	0	0
10 000 à 15 000	1	1 703	21	7	2 387	46	25
	2	1 255	25	9	1 515	54	38
	3 et plus	925	28	13	951	40	26
Sous-total		3 883	24	9	4 853	48	30
15 000 à 20 000	1	1 965	631	234	2 682	633	533
	2	1 347	251	99	1 851	217	186
	3 et plus	914	81	34	1 133	65	50
Sous-total		4 206	390	147	5 666	383	323
20 000 à 25 000	1	1 809	1 996	551	2 727	2 097	1 737
	2	1 842	1 302	486	2 606	1 277	1 104
	3 et plus	1 152	620	246	1 835	648	565
Sous-total		4 803	1 400	453	7 168	1 428	1 207
25 000 à 30 000	1	1 285	3 319	768	2 164	3 678	2 586
	2	1 768	2 431	719	2 535	2 455	2 023
	3 et plus	1 282	1 579	522	1 903	1 657	1 427
Sous-total		4 335	2 442	675	6 602	2 626	2 036
Plus de 30 000	1	697	4 143	790	2 185	6 054	2 965
	2	1 714	3 823	928	4 558	5 059	2 935
	3 et plus	1 951	2 992	805	3 989	4 005	2 603
Sous-total		4 362	3 502	851	10 732	4 870	2 816
TOTAL		25 752	1 338	370	39 685	2 080	1 372

Nombre total de bénéficiaires = 65 439 Contribution calculée moyenne = 1 708 $ Contribution nécessaire moyenne = 978 $

GRAPHIQUE 5

RÉPARTITION DES BOURSIERS AVEC CONTRIBUTION DES PARENTS OU DU RÉPONDANT SELON LA CONTRIBUTION TOTALE DE LEURS PARENTS OU DE LEUR RÉPONDANT

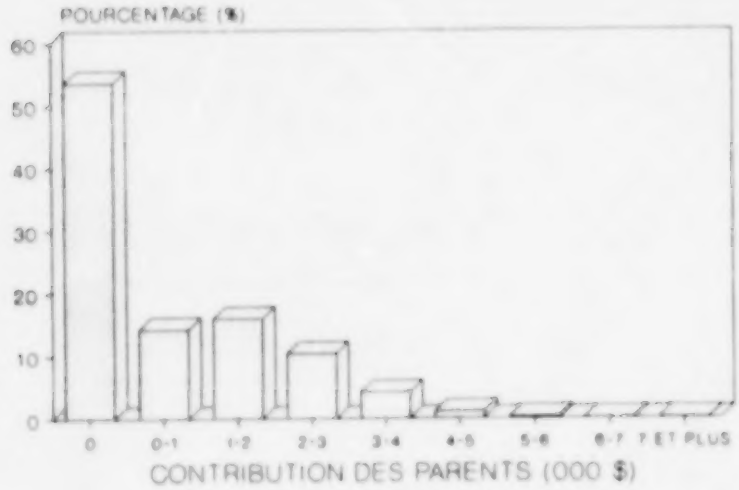

Note : *La dernière classe (7 et plus) concerne les boursiers dont la contribution des parents ou du répondant est supérieure à 7000 $.*

Tableau 19
Répartition des boursiers avec contribution des parents ou du répondant selon la contribution totale des parents ou du répondant
Année 1990-1991

Contribution totale des parents ou du répondant ($)	*Nombre de boursiers*	*Pourcentage (%)*
0	15 485	53,6
1 à 1 000	4 140	14,3
1 001 à 2 000	4 632	16,0
2 001 à 3 000	2 998	10,4
3 001 à 4 000	1 205	4,2
4 001 à 5 000	311	1,1
5 001 à 6 000	55	0,2
6 001 à 7 000	19	0,1
7 001 et plus	22	0,1
Total	28 867	100,0

Contribution moyenne = 787 $

En ce qui concerne la contribution sur les actifs nets, le tableau 20 indique que 3963 boursiers avec contribution des parents ou du répondant, soit 13,7 % des cas, ont une contribution moyenne de 602 $ à apporter. Cette proportion est notamment en baisse de 9,3 % depuis 1989-1990. De plus, il est à souligner que la contribution moyenne exigée des parents ou du répondant des boursiers qui ont des actifs nets d'au moins 100 000 $, et qui avaient à contribuer sur ceux-ci, a diminué de 1092 $ à 701 $, soit une baisse de 35,8 %, entre 1989-1990 et 1990-1991.

Cette baisse de la contribution sur les actifs nets des parents ou du répondant vient d'une amélioration qui a été apportée au calcul de cette contribution. Aux fins de ce calcul, l'exemption sur les actifs nets a été portée de 50 000 $ à 90 000 $, sauf dans le cas des agriculteurs ou des pêcheurs pour qui elle a été augmentée à 250 000 $.

Tableau 20
Nombre de boursiers avec contribution des parents ou du répondant et contribution moyenne des parents ou du répondant sur leur actif net
Année 1990-1991

Actif net des parents ($)	*Nombre de boursiers*	*Contribution moyenne ($)*
90 001 à 100 000	625	75
100 001 à 150 000	1 716	393
150 001 à 200 000	715	820
200 001 à 250 000	411	904
250 001 à 300 000	203	831
Plus de 300 000	293	1 827
Total	3 963	602

Contribution du conjoint

La contribution que le conjoint doit apporter, s'il y a lieu, au financement des études du candidat sans contribution des parents ou du répondant est évaluée en tenant compte d'une exemption admise pour ses frais de subsistance applicable sur ses ressources nettes après impôt. Si ses ressources financières ne lui permettent pas de combler ses besoins, aucune contribution ne lui est demandée.

Le tableau 21 montre que de l'ensemble des conjoints des 10 569 bénéficiaires sans contribution des parents ou du répondant et avec conjoint, près de 70 % n'ont pas à contribuer aux études de leur partenaire dont 44,5 % sont aussi aux études à temps complet. La contribution moyenne exigée d'eux se situe ainsi dans l'ensemble à 902 $. Ces données sont illustrées au graphique 6.

La contribution moyenne du conjoint est ainsi inférieure de 47,6 % par rapport à celle observée en 1989-1990, soit 1721 $. Cette baisse reflète l'impact des améliorations apportées au calcul de cette contribution. À cette fin, on a porté l'exemption pour les frais de subsistance du conjoint de 7250 $ à 10 790 $ et on a réduit les taux de contribution sur les revenus disponibles du conjoint.

GRAPHIQUE 6

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES SELON LA CONTRIBUTION DU CONJOINT

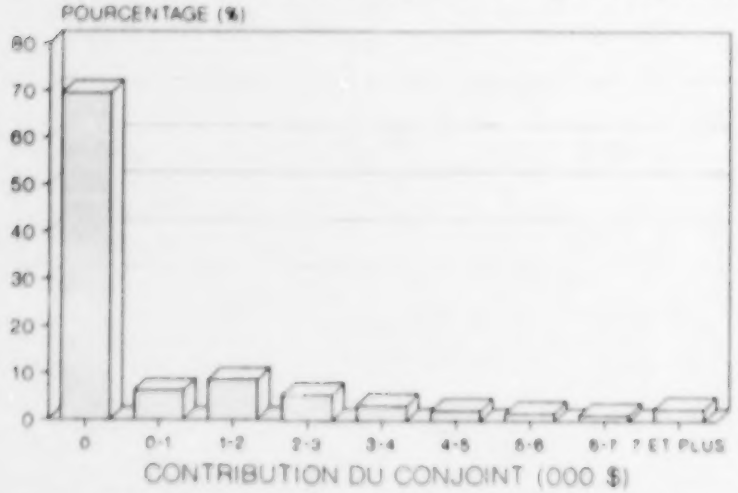

Note : La dernière classe (7 et plus) concerne les bénéficiaires dont la contribution du conjoint est supérieure à 7000 $.

Tableau 21
Répartition des bénéficiaires selon la contribution du conjoint
Année 1990-1991

Contribution du conjoint ($)	*Nombre de bénéficiaires*	*Pourcentage (%)*
0	7 347	69,5
1 à 1 000	648	6,1
1 001 à 2 000	892	8,5
2 001 à 3 000	564	5,3
3 001 à 4 000	324	3,1
4 001 à 5 000	232	2,2
5 001 à 6 000	168	1,6
6 001 à 7 000	128	1,2
7 001 et plus	266	2,5
Total	10 569	100,0

Contribution moyenne = 902 $

E. STATISTIQUES RELATIVES AUX PRÊTS ET À LEUR REMBOURSEMENT

Ce chapitre fournit une description d'ensemble de la situation entourant la gestion des prêts et leur remboursement.

Au 30 avril 1991, le gouvernement devait pourvoir au paiement des intérêts sur les prêts de 128 549 étudiants, pour un volume total de prêts négociés de 736,7 M$ et un emprunt moyen par étudiant de 5735 $. Pendant l'année financière 1990-1991, soit du 1er avril 1990 au 31 mars 1991, le gouvernement a payé un montant total de 83,8 M$ en intérêts sur les prêts.

À la même date, 174 403 ex-étudiants effectuaient le remboursement de leur emprunt, pour un montant total de 627,0 M$ et une somme moyenne à remettre de 3595 $. On évaluait alors à 1,375 milliards de dollars l'ensemble des prêts garantis par le gouvernement auprès des institutions financières.

Il est à noter également que des rachats de créances pour un montant de 22,2 M$ ont dû être effectués en raison du défaut de paiement de 4397 étudiants et qu'une somme de 2,8 M$ a été versée pour aider 5373 ex-étudiants dans le cadre du programme de remboursement différé. Les montants recouvrés par la suite représentent la somme de 6,5 M$.

Signalons enfin que 39 434 ex-étudiants ont consolidé leur prêt à la fin de leurs études au 1er juillet 1990 ou au 1er janvier 1991. Le prêt moyen est de 6304 $.

Le tableau suivant indique de quelle façon ces emprunteurs se répartissaient selon le montant de leur prêt.

Tableau 22
Nombre d'emprunteurs qui ont consolidé leur prêt
Année 1990-1991

Montant du prêt ($)	*Nombre d'emprunteurs*	*Pourcentage (%)*
2 599 et moins	8 424	21,3
2 600 à 4 999	8 867	22,5
5 000 à 7 999	10 557	26,8
8 000 et plus	11 586	29,4
Total	39 434	100,0

F. STATISTIQUES RELATIVES À L'ÉVOLUTION RÉCENTE DU PROGRAMME DES PRÊTS ET BOURSES (1986-1987 À 1990-1991)

Aide accordée et nombre de bénéficiaires

Le tableau 23 présente les principales données ayant trait à l'évolution du nombre de bénéficiaires et de l'aide financière qui a été accordée aux étudiants au cours des cinq dernières années dans le cadre du programme des prêts et bourses.

On peut y constater que la clientèle bénéficiaire du programme a augmenté de 7 000 étudiants au prêt et de 11 500 étudiants à la bourse, en 1990-1991, après avoir connu des baisses successives entre 1986-1987 et 1989-1990. Cette hausse est survenue en raison d'une hausse de 8 400 du nombre de demandes d'aide financière en 1990-1991, alors que les demandes avaient également chuté de façon continue entre 1986-1987 et 1989-1990.

Trois principaux facteurs concourent à expliquer cette hausse des demandes: l'application des mesures d'amélioration du programme, la hausse des frais de scolarité des étudiants universitaires et la détérioration du climat économique. Ce dernier facteur s'est manifesté notamment sur le plan des demandes de bourse qui ont crû de 13 600 en 1990-1991, alors qu'elles avaient diminué elles aussi constamment depuis 1986-1987.

Tout compte fait, les étudiants ont bénéficié, en 1990-1991, de volumes d'aide majorés de façon substantielle comparativement à ceux attribués les années précédentes. En prêt, par rapport à 1989-1990, ils ont obtenu un montant additionnel de 36,1 M$, alors que les boursiers se sont partagé un montant en bourse additionnel de 57,7 M$, pour un montant total de 93,8 M$. L'augmentation globale du prêt moyen et de la bourse moyenne a ainsi été portée à des niveaux respectifs de 25,2 % et de 25,6 %, plus élevés que la croissance du coût de la vie depuis 1986-1987, soit 18,0 %.

Quant à la nature de l'aide obtenue par les étudiants, il est à souligner que le pourcentage des boursiers parmi les bénéficiaires a progressé de 7,1 %, atteignant 54,6 % en 1990-1991 après avoir diminué de 9,7 % entre 1986-1987 et 1989-1990. L'aide moyenne des boursiers s'est toujours composée, depuis 1986-1987, d'une part plus importante en bourse, soit notamment 55,8 % en 1990-1991. De plus, on observe qu'elle a progressé à un rythme nettement supérieur à celui du coût de la vie avec une croissance de 27,8 %, dont une croissance de 11,5 % entre 1989-1990 et 1990-1991. Le graphique 7 en témoigne.

Tableau 23
Nombre de bénéficiaires et aide totale accordée depuis 1986-1987

	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991
Nombre total de demandes	138 075	131 963	124 906	122 122	130 525
Aide totale	414,9 M$	389,4 M$	395,9 M$	384,2 M$	478,0 M$
. Volume de prêts	237,4 M$	217,9 M$	242,8 M$	242,4 M$	278,5 M$
. Volume de bourses	177,5 M$	171,5 M$	153,1 M$	141,8 M$	199,5 M$
Bénéficiaires d'un prêt					
. Nombre	121 831	111 733	110 493	107 079	114 133
Bénéficiaires d'un prêt seulement					
. Nombre	52 179	47 641	52 652	56 233	51 814
. Prêt moyen	1 954 $	1 880 $	2 163 $	2 179 $	2 320 $
Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse					
. Nombre	69 652	64 092	57 841	50 846	62 319
. Prêt moyen	1 945 $	2 003 $	2 230 $	2 358 $	2 540 $
. Bourse moyenne	2 548 $	2 676 $	2 647 $	2 789 $	3 201 $
. Aide totale moyenne	4 493 $	4 679 $	4 877 $	5 147 $	5 741 $

GRAPHIQUE 7

CROISSANCE RELATIVE DE L'AIDE MOYENNE ACCORDÉE AUX ÉTUDIANTS BOURSIERS

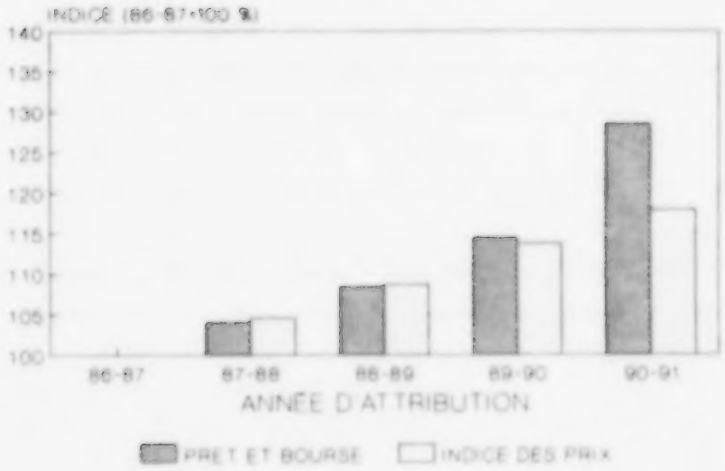

Profil de la clientèle bénéficiaire

Au tableau 24, il est question de l'évolution de la clientèle bénéficiaire, selon le réseau d'enseignement. Il ressort que la proportion des étudiants universitaires s'est accrue de telle sorte qu'ils représentent maintenant, en 1990-1991, la plus grande part de la clientèle bénéficiaire, soit 51,4 %, comparativement à 44,4 % pour les étudiants du réseau collégial.

Cette évolution peut s'expliquer par le fait que ces cinq dernières années il y a eu un accroissement de la proportion des étudiants universitaires parmi l'ensemble des inscriptions à temps plein au postsecondaire (39,7 % à 44,1 %). En effet, dans le réseau d'enseignement universitaire, on a enregistré une hausse de ces inscriptions, de 114 921 à 124 240 entre l'automne 1986 et l'automne 1990, alors que dans le réseau d'enseignement collégial elles ont diminué, passant de 174 720 à 157 536.

Tableau 24
Évolution de la clientèle bénéficiaire selon le réseau d'enseignement

	1986-1987	*1987-1988*	*1988-1989*	*1989-1990*	*1990-1991*
Réseau collégial - programmes subventionnés					
Nombre	58 768	51 831	51 149	48 335	50 712
Pourcentage	48,2 %	46,4 %	46,2 %	45,1 %	44,4 %
Réseau universitaire					
Nombre	58 973	55 340	54 734	54 481	58 711
Pourcentage	48,4 %	49,5 %	49,5 %	50,9 %	51,4 %
Réseau collégial - programmes non subventionnés et réseau prêts seulement (collégial et universitaire)					
Nombre	4 090	4 562	4 610	4 263	4 710
Pourcentage	3,4 %	4,1 %	4,2 %	4,0 %	4,2 %
Nombre total de bénéficiaires	121 831	111 733	110 493	107 079	114 133

Le tableau 25 décrit les changements qui se sont produits dans la composition de la clientèle bénéficiaire en ce qui concerne le facteur de résidence et le facteur de contribution des parents ou du répondant pris conjointement. Les données indiquent une légère modification de la composition de la clientèle. D'une part, on constate une baisse (de 60,2 % à 57,3 %) de la proportion des étudiants avec contribution des parents ou du répondant, celle-ci étant plus marquée chez les étudiants résidants que chez les étudiants non résidants, et une hausse de la proportion des étudiants non résidants sans contribution des parents ou du répondant (de 36,4 % à 39,3 %). D'autre part, on observe que le pourcentage des étudiants non résidants a été marqué d'une légère hausse, passant de 72 % à 74,1 %.

Tableau 25
Evolution de la clientèle bénéficiaire,
selon le facteur de résidence et le facteur de contribution des parents ou du répondant pris conjointement

	1986-1987	*1987-1988*	*1988-1989*	*1989-1990*	*1990-1991*
Résidants avec contribution des parents ou du répondant					
Nombre	29 914	25 542	26 119	24 622	25 752
Pourcentage	24,6 %	22,9 %	23,6 %	23,0 %	22,5 %
Non-résidants avec contribution des parents ou du répondant					
Nombre	43 416	39 156	38 505	37 267	39 687
Pourcentage	35,6 %	35,0 %	34,8 %	34,8 %	34,8 %
Résidants sans contribution des parents ou du répondant					
Nombre	4 204	4 223	4 225	4 177	3 863
Pourcentage	3,5 %	3,8 %	3,8 %	3,9 %	3,4 %
Non-résidants sans contribution des parents ou du répondant					
Nombre	44 297	42 812	41 644	41 013	44 831
Pourcentage	36,4 %	38,3 %	37,8 %	38,3 %	39,3 %
Nombre total	121 831	111 733	110 493	107 079	114 133
Rapport non-rés./résidants	2,57	2,75	2,64	2,72	2,85
Rapport sans/avec contribution des parents ou du répondant	0,66	0,73	0,71	0,73	0,74

le tableau 26 illustre l'évolution de la composition des bénéficiaires sans contribution des parents ou du répondant selon la raison de leur statut.

On se rend compte que les catégories de bénéficiaires qui ont connu une hausse sont celles d'étudiants ayant la charge d'enfants (surtout ceux vivant maritalement ou les chefs de famille monoparentale) et d'étudiants ayant acquis au moins 90 unités. Par ailleurs, on note une réduction du nombre de bénénéficiaires mariés sans enfants et de ceux qui ont déjà été sur le marché du travail ou ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans.

Tableau 26
Evolution de la clientèle des bénéficiaires sans contribution des parents ou du répondant selon la raison de leur statut

	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991
Est marié sans enfants à charge					
Nombre	6 357	5 656	5 195	4 870	5 229
Pourcentage	13,1 %	12,0 %	11,3 %	10,8 %	10,7 %
Est marié avec enfants à charge					
Nombre	3 693	3 599	3 445	3 538	3 862
Pourcentage	7,7 %	7,7 %	7,5 %	7,8 %	7,9 %
A déjà été marié sans enfants à charge					
Nombre	2 682	2 738	2 871	2 802	2 843
Pourcentage	5,5 %	5,8 %	6,3 %	6,2 %	5,8 %
Vit maritalement avec enfants à charge					
Nombre	933	1 032	990	1 130	1 478
Pourcentage	1,9 %	2,2 %	2,2 %	2,5 %	3,0 %
Est chef de famille monoparentale					
Nombre	3 106	3 375	3 453	3 464	3 974
Pourcentage	6,4 %	7,2 %	7,5 %	7,7 %	8,2 %
A obtenu au moins 90 unités					
Nombre	13 437	13 047	13 066	13 308	14 572
Pourcentage	27,7 %	27,7 %	28,5 %	29,4 %	30,0 %
A déjà été sur le marché du travail ou a subvenu à ses besoins pendant au moins deux ans					
Nombre	17 749	17 107	16 369	15 606	15 545
Pourcentage	36,6 %	36,4 %	35,7 %	34,5 %	31,9 %
Autre raison					
Nombre	544	481	480	472	1 191
Pourcentage	1,1 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	2,5 %
Nombre total	48 501	47 035	45 869	45 190	48 694

Deuxiéme partie

LES AUTRES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

En plus du Programme des prêts et bourses, d'autres programmes sont administrés par la Direction générale de l'aide financière aux étudiants. Il est à souligner qu'un nouveau programme a été créé cette année, soit le programme de remise de dette, afin d'inciter les étudiants universitaires à la maîtrise ou au doctorat à faire montre de persévérance dans la poursuite de leurs études.

Les programmes qui offrent une aide sous forme de prêt sont: le programme de remboursement différé et le programme de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur. Quant à ceux qui donnent une aide sous forme de bourse, ils comprennent le programme de bourse pour les étudiants gravement handicapés, le programme pour moniteurs de langue seconde, le programme d'études en langue seconde, le programme d'études de langue seconde (cours d'été) et le programme de remise de dette.

Au total, 14 805 personnes ont bénéficié d'une de ces formes d'aide, pour une somme totale de 23,2 M$. De ce nombre, 9167 ont obtenu une aide sous forme de prêt, pour une somme de 13,3 M$, et 5638, une aide sous forme de bourse, pour une somme de 9,9 M$. Ainsi, l'aide financière totale attribuée se divise comme suit: 57 % sous forme de prêt et 43 % sous forme de bourse.

Programme de remboursement différé

Ce programme s'adresse aux étudiants qui, au moment où ils doivent commencer le remboursement de leur prêt, sont incapables d'effectuer les versements mensuels prévus parce que leurs ressources financières sont insuffisantes.

L'aide allouée à l'étudiant se traduit par une prise en charge, par le gouvernement, des versements qu'il devait effectuer, en vertu de l'entente de remboursement conclue avec son établissement financier. A compter du moment où il a remboursé intégralement l'établissement financier, le bénéficiaire doit rembourser au gouvernement toutes les sommes que ce dernier a versées pour lui, selon les mêmes modalités que celles prévues à l'entente de remboursement.

Il est à souligner que le nombre d'étudiants qui ont eu recours au programme de remboursement différé a augmenté entre 1989-1990 et 1990-1991, passant de 3541 à 5373, pour une hausse de 52 %. Cette hausse est notamment due aux améliorations apportées à ce programme, qui permettent à l'étudiant d'en bénéficier plus d'une fois à l'intérieur de la période maximale de dix-huit mois, alors que sa situation financière est réévaluée aux six mois au lieu de l'être aux trois mois.

Programme de remboursement différé
1990-1991

Nombre de bénéficiaires	5 373
Valeur de l'aide accordée	2 818 500 $
Aide moyenne	525 $

Programme de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur

Ce programme permet aux étudiants admissibles de bénéficier d'un prêt avec intérêts pour l'achat d'un micro-ordinateur.

Pendant la durée de ses études, l'étudiant paie trimestriellement à son établissement financier les intérêts du prêt. À la fin de sa période d'exemption, il doit négocier une entente de remboursement et continuer de rembourser mensuellement les intérêts, en plus du capital.

Le montant des intérêts payés sur ce prêt par l'étudiant bénéficiaire du Programme des prêts et bourses sera pris en considération dans le calcul des dépenses admises. Cela pourra donner droit à une aide additionnelle sous forme de prêt ou de bourse.

La clientèle cible de ce programme est constituée des catégories d'étudiants suivantes:

- les étudiants universitaires à temps plein qui ont accumulé douze unités;
- les collégiens qui étudient à temps plein et qui ont terminé quatre cours ou cent quatre-vingts périodes en techniques informatiques.

Programme de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur 1990-1991

Nombre de bénéficiaires	3 794*
Valeur de l'aide accordée	10 503 400 $
Aide moyenne	2 768 $

* Ce nombre de bénéficiaires a doublé depuis 1989-1990 (passant de 1828 à 3794).

Programme de remise de dette et mesure spéciale pour les athlètes

Le programme de remise de dette vise à rembourser à l'étudiant ayant terminé ses études de maîtrise ou de doctorat à l'intérieur des délais prescrits 25 % de la dette qu'il a contractée durant l'un ou l'autre de ces cycles en vertu du Programme des prêts et bourses du Québec.

La remise de dette n'est applicable que pour l'obtention d'un seul grade de maîtrise et d'un seul grade de doctorat. Le montant de remise est utilisé pour diminuer les créances de l'étudiant relatives au programme des prêts et bourses auprès de l'établissement financier créancier.

Programme de remise de dette
1990-1991

Nombre de bénéficiaires	214
Valeur de l'aide accordée	364 000 $
Aide moyenne	1 700 $

Signalons également que six étudiants athlètes ont pu bénéficier de la prise en charge par le gouvernement des intérêts sur leur dette d'études pour la période pendant laquelle ils ont dû délaisser temporairement leurs études afin de participer à des programmes spéciaux d'entraînement sportif devant les mener à des compétitions d'envergure internationale.

Programme de bourse pour élèves ou étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure

L'étudiant atteint d'une déficience fonctionnelle majeure peut, comme tout étudiant, avoir accès au Programme des prêts et bourses, s'il ne dispose pas des ressources financières suffisantes pour faire ses études collégiales et universitaires. Le Programme des prêts et bourses comporte certaines dispositions particulières concernant ces étudiants, dont les principales sont: la contribution minimale exigée de l'étudiant est égale à zéro et la totalité de l'aide financière est versée sous forme de bourse.

Indépendamment du Programme des prêts et bourses et quelle que soit la situation financière de l'étudiant, une allocation visant à couvrir certains besoins particuliers en matériel adapté, en services spécialisés et en transport adapté peut lui être attribuée pour lui permettre de faire ses études. Cette allocation peut être versée tout au long des études, du primaire à l'université.

Programme de bourse pour élèves ou étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure 1990-1991

	*Besoins réguliers**	*Besoins spéciaux*
Nombre de bénéficiaires	395	287
Valeur de l'aide accordée	1 945 850 $	1 254 500 $
Aide moyenne	4 926 $	4 371 $

* Ces résultats sont déjà inclus dans les résultats relatifs aux bourses attribuées au Programme des prêts et bourses (première partie du rapport).

Programmes de bourse de langue seconde

- **Programme pour moniteurs de langue seconde (à temps partiel ou à temps plein)**

Administré par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science en collaboration avec le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada et financé par le Secrétariat d'État, ce programme permet à une personne d'aider des élèves ou des étudiants dans l'apprentissage pratique de la langue seconde.

Pour être admissible, le candidat doit avoir terminé au Québec, à la fin de l'année scolaire, des études collégiales ou être aux études universitaires. Le moniteur de langue seconde à temps partiel travaille huit heures par semaine dans un milieu urbain tout en poursuivant des études postsecondaires à temps plein. Le moniteur à temps plein travaille vingt-cinq heures par semaine dans un milieu rural ou semi-urbain. Le moniteur à temps partiel ou à temps plein quitte généralement sa province d'origine pour exercer ses fonctions.

Programme pour moniteurs de langue seconde
1990-1991

Nombre de bénéficiaires	349
Valeur de l'aide accordée	2 235 000 $
Aide moyenne	6 404 $

- **Bourse d'études en langue seconde**

Financé par le Secrétariat d'État conformément aux ententes fédérales-provinciales sur les langues officielles dans l'enseignement et administré par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, ce programme a pour but d'aider les étudiants francophones et anglophones des réseaux collégial et universitaire (1er cycle) à apprendre la langue seconde dans un milieu où cette langue est prépondérante.

Pour bénéficier de cette bourse, le candidat doit notamment être inscrit, à la rentrée scolaire, à un programme d'études collégiales ou universitaires (1er cycle) comportant 75 pour 100 ou plus de cours donnés dans la langue seconde et ce, pour deux trimestres consécutifs au cours de la même année scolaire. Par ailleurs, un étudiant inscrit à des études postsecondaires dans un établissement d'enseignement québécois qui participe à un programme officiel d'échange avec un autre établissement canadien pour un seul trimestre d'études pourra bénéficier d'une demi-bourse, dans la mesure où les autres conditions d'admissibilité sont respectées.

Programme de bourse d'études en langue seconde
1990-1991

Nombre de bénéficiaires	1 710
Valeur de l'aide accordée	1 277 000 $
Aide moyenne	747 $

- **Bourse d'études de langue seconde (cours d'été)**

Administré par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science en collaboration avec le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada et financé par le Secrétariat d'État, ce programme permet à un certain nombre d'élèves ou d'étudiants d'étudier l'une des langues officielles du Canada à titre de langue seconde et d'approfondir leur connaissance de la culture correspondante.

Plus de 3000 bourses sont attribuées annuellement par un tirage au sort. Le nombre de bourses allouées par région administrative est proportionnel à la population de chacune de ces régions.

Pour être admissible à ce programme, le candidat doit soit être inscrit à des études à temps plein en 5e secondaire aux trimestres d'automne et d'hiver de l'année en cours et, à la date de la tenue du stage, avoir terminé la 5e année du secondaire, soit être inscrit à des études à temps plein au collège ou à l'université, pendant l'année scolaire en cours (trimestres d'automne et d'hiver).

Programme de bourse d'études de langue seconde - cours d'été 1990-1991

Nombre de bénéficiaires	3 078
Valeur de l'aide accordée	4 817 070 $
Aide moyenne	1 565 $

ANNEXES

SCHÉMA 1

CLIENTÈLE BÉNÉFICIAIRE D'UN PRÊT
ANNÉE 1990-1991

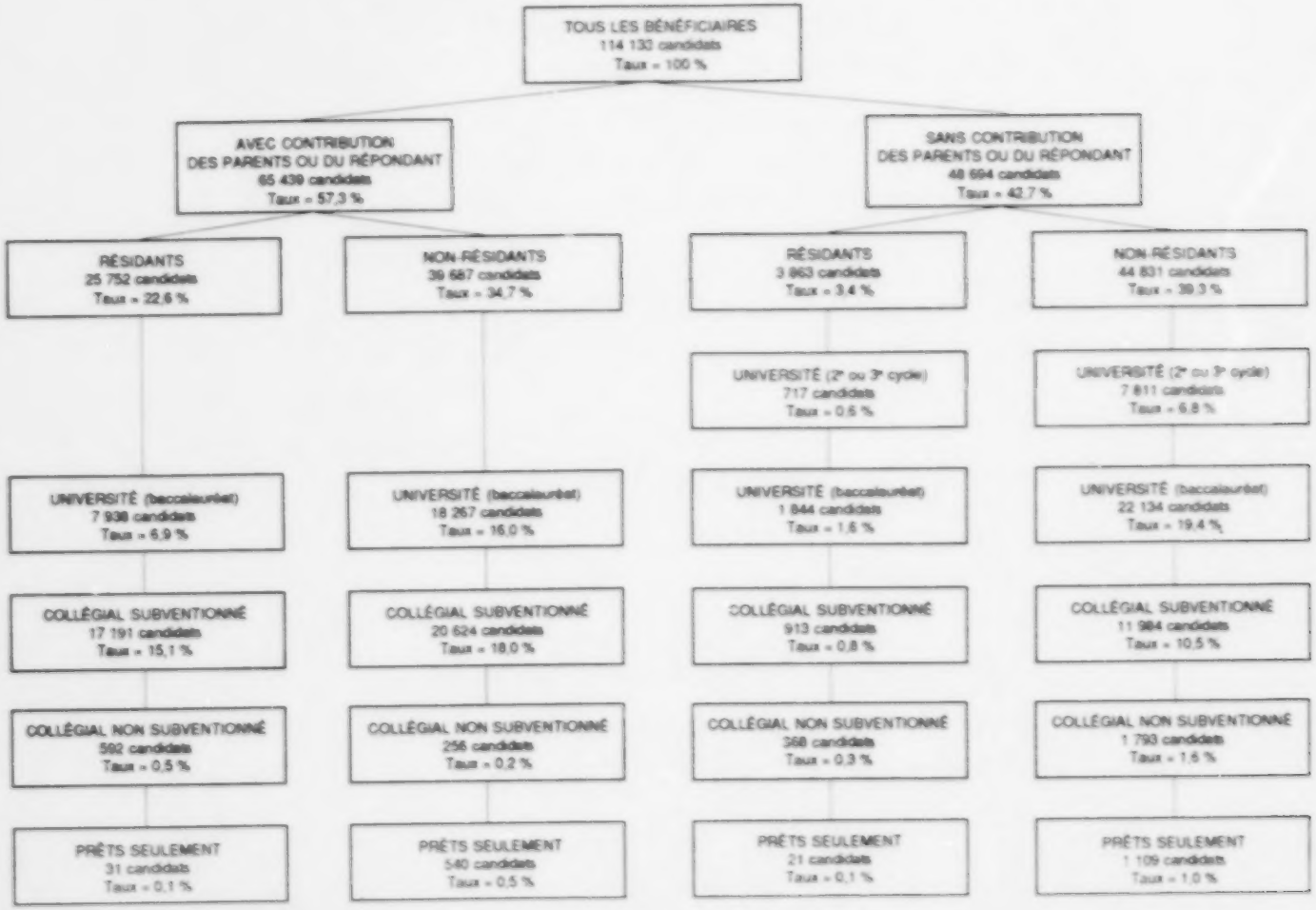

SCHÉMA 2

CLIENTÈLE BÉNÉFICIAIRE D'UN PRÊT
ANNÉE 1990-1991

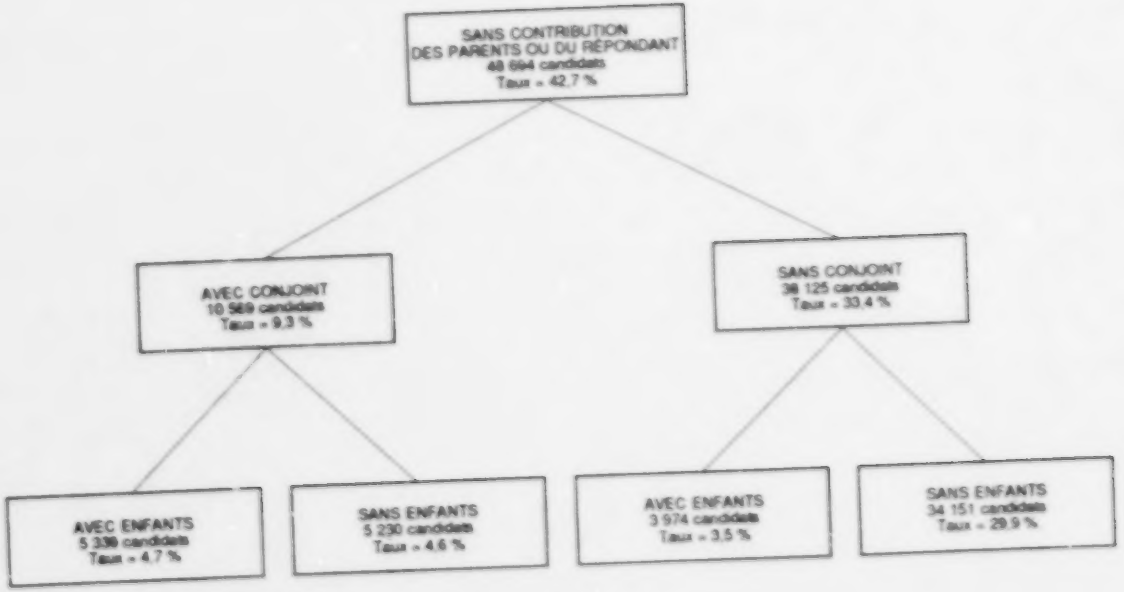

SCHÉMA 3

CLIENTÈLE BÉNÉFICIAIRE D'UNE BOURSE
ANNÉE 1990-1991

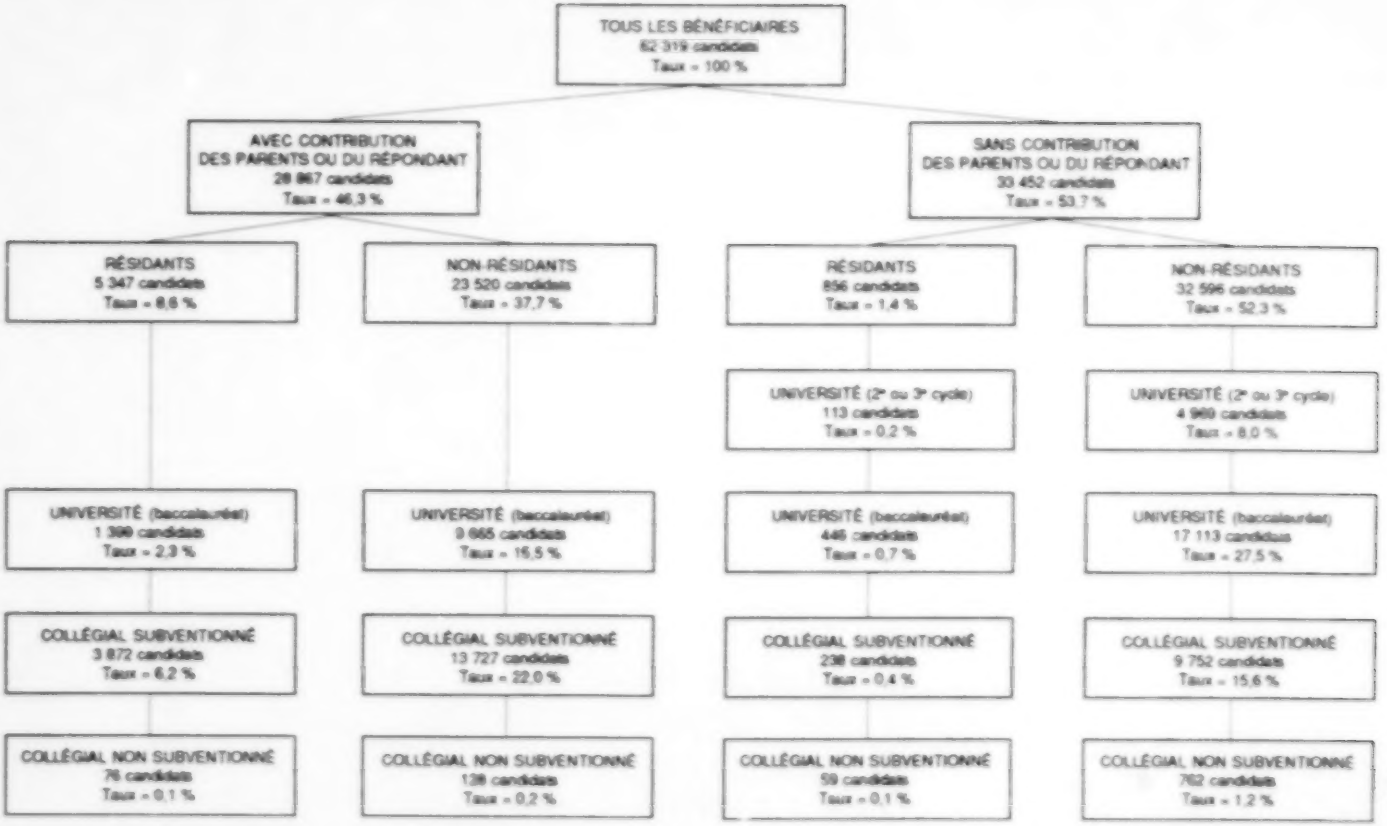

SCHÉMA 4

CLIENTÈLE BÉNÉFICIAIRE D'UNE BOURSE
ANNÉE 1990-1991

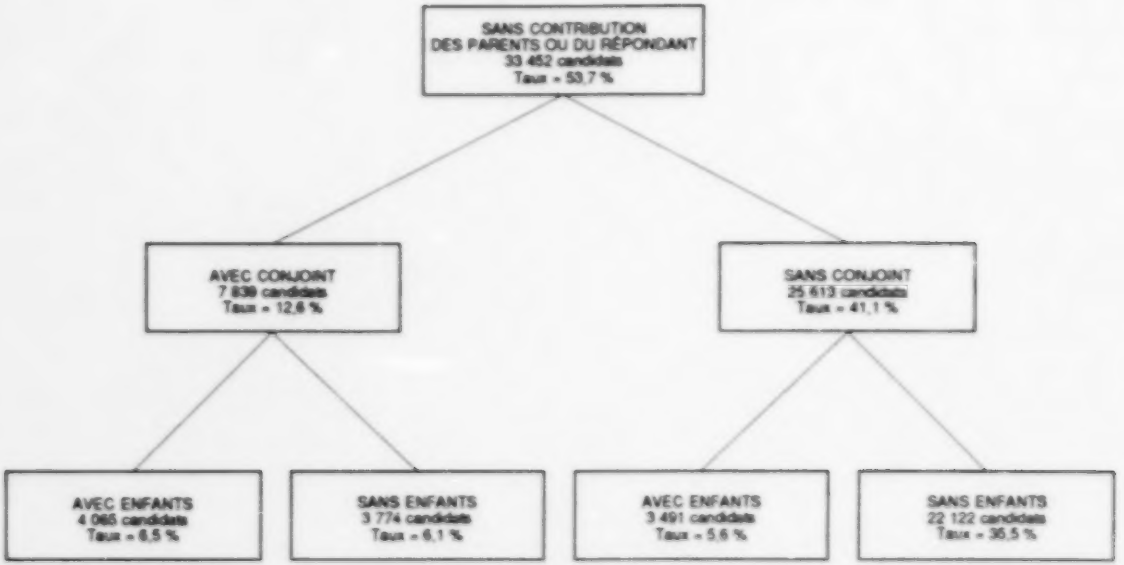

Tableau 27

Nombre et lieu d'études des bénéficiaires fréquentant des établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec

Année 1990-1991

A. Établissements reconnus aux fins de prêts et de bourses

Au Canada	*Nombre*	*Hors Canada*	*Nombre*
Alberta	27	Angleterre	23
Colombie Britannique	2	Belgique	4
Île-du-Prince-Édouard	12	États-Unis	95
Manitoba	23	France	11
Nouveau-Brunswick	351	Italie	2
Nouvelle-Écosse	112	Suisse	1
Ontario	2 037		
	2 564		136

B. Établissements reconnus aux fins de prêts seulement

Au Canada	*Nombre*	*Hors Canada*	*Nombre*
Alberta	54	Allemagne	18
Colombie Britannique	128	Angleterre	41
Île-du-Prince-Édouard	1	Belgique	13
Manitoba	18	États-Unis	332
Nouveau-Brunswick	14	France	130
Nouvelle-Écosse	2	Italie	5
Ontario	861	Mexique	13
Saskatchewan	8	République Dom.	11
Terre-Neuve	16	Suisse	11
Territoires-du-Nord-Ouest	1	Autres pays	13
	1 103		587

Tableau 28

Nombre de boursiers par réseau d'enseignement, selon le montant de la bourse

Année 1990-1991

	Collégial Programmes subvent. *Nombre*	*Collégial Programmes non subv.* *Nombre*	*Universitaire* *Nombre*	*Tous les réseaux* *Nombre*	*Tous les réseaux* *(%)*
2 000 et moins	10 072	514	10 083	20 669	33,1
2 001 à 4 000	10 445	289	12 637	23 371	37,5
4 001 à 6 000	4 893	122	6 868	11 883	19,1
6 001 à 8 000	1 016	65	2 603	3 684	5,9
8 001 et plus	1 163	35	1 514	2 712	4,4
Total	27 589	1 025	33 705	62 319	100,0

Tableau 29

Nombre de bénéficiaires par réseau d'enseignement, selon le montant total d'aide accordé

Année 1990-1991

Montant total d'aide accordé ($)	*Collégial Programmes subvent.* Nombre	*Collégial Programmes non subv.* Nombre	*Universitaire* Nombre	*Prêts seulement* Nombre	*Tous les réseaux* Nombre	*Tous les réseaux* (%)
2 000 et moins	23 107	26	2 775	49	25 957	22,8
2 001 à 4 000	10 154	1 303	27 717	743	39 917	35,0
4 001 à 6 000	10 472	460	11 923	694	23 549	20,6
6 001 à 8 000	4 829	436	10 304	211	15 780	13,8
8 001 et plus	2 150	784	5 992	4	8 930	7,8
Total	50 712	3 009	58 711	1 701	114 133	100,0

Tableau 30

Nombre de bénéficiaires par réseau d'enseignement, selon les groupes d'âge

Année 1990-1991

Groupe d'âge	*Collégial Programmes subvent. Nombre*	*Collégial Programmes non subv. Nombre*	*Universitaire Nombre*	*Prêts seulement Nombre*
15 à 19 ans	30 826	409	6 959	236
20 à 24 ans	12 471	1 162	32 458	769
25 à 29 ans	3 626	693	12 015	512
30 à 34 ans	1 959	392	4 144	121
35 à 39 ans	1 112	206	1 946	44
40 ans et plus	718	147	1 189	19
Total	50 712	3 009	58 711	1 701

Tableau 31

Répartition des bénéficiaires selon le trimestre d'études

Année 1990-1991

Trimestre	*Nombre de bénéficiaires*	*Pourcentage (%)*
Été	1 220	1,1
Automne	3 994	3,5
Hiver	6 787	6,0
Été et automne	1 368	1,1
Été et hiver	135	0,1
Automne et hiver	92 218	80,8
Été, automne et hiver	8 411	7,4
Total	114 133	100,0

Tableau 32

Répartition des bénéficiaires selon leur revenu

Année 1990-1991

Revenus bruts d'emploi ($)	*PRÊT Nombre de bénéficiaires**	*BOURSE Nombre de bénéficiaires*
0	22 482	18 344
1 à 1 000	7 095	5 368
1 001 à 2 000	13 738	9 714
2 001 à 3 000	13 466	8 935
3 001 à 4 000	10 631	6 505
4 001 à 5 000	7 892	4 586
5 001 à 6 000	5 622	3 190
6 001 à 7 000	4 138	2 202
7 001 à 8 000	2 852	1 465
8 001 et plus	7 456	2 010
Total	95 372	62 319
Revenus moyens	3 138 $	2 346 $

* Qui ont présenté une demande de bourse.

Tableau 33

Nombre de bénéficiaires et contribution moyenne par réseau d'enseignement, sur les revenus bruts d'emploi

Année 1990-1991

Revenus bruts d'emploi ($)	*Collégial Programmes subvent.* Nombre	*Contrib. moyenne* ($)	*Collégial Programmes non subv.* Nombre	*Contrib. moyenne* ($)	*Universitaire* Nombre	*Contrib. moyenne* ($)
0	12 099	764	549	677	9 834	990
1 à 1 000	4 411	976	58	1 139	2 626	1 295
1 001 à 2 000	7 978	1 514	124	1 316	5 636	1 858
2 001 à 3 000	6 317	2 105	135	1 853	7 014	2 410
3 001 à 4 000	4 174	2 605	164	2 245	6 293	2 887
4 001 à 5 000	2 784	3 075	149	2 693	4 959	3 379
5 001 à 6 000	1 709	3 513	152	3 106	3 761	3 755
6 001 à 7 000	1 062	4 033	154	3 145	2 922	4 164
7 001 à 8 000	682	4 368	112	3 595	2 058	4 478
8 001 et plus	1 622	6 090	761	5 195	5 073	5 844
Total	42 838	1 907	2 358	2 940	50 176	2 802
Revenu moyen		2 284		6 393		3 714

Note : Au total, 95 372 étudiants ont présenté une demande de bourse, soit 85 % des bénéficiaires qui fréquentent les établissements d'enseignement reconnus aux fins de prêts et bourses. Les revenus d'emploi qu'ils ont obtenus se chiffrent en moyenne à 3138 $ et ils avaient à apporter une contribution moyenne de 2403 $ au financement de leurs études.

Tableau 34

Nombre de bénéficiaires et contribution moyenne, sur le montant de bourse au mérite et des autres revenus

Année 1990-1991

Autres revenus du candidat ($)	*Contribution sur les ressources autres qu'une bourse au mérite*		*Contribution sur une bourse au mérite*	
	Nombre de bénéficiaires	*Moyenne ($)*	*Nombre de bénéficiaires*	*Moyenne ($)*
1 à 1 000	8 596	372	1 746	88
1 001 à 2 000	1 153	1 469	975	604
2 001 à 3 000	596	2 522	313	1 068
3 001 à 4 000	349	3 500	298	1 518
4 001 à 5 000	196	4 528	135	2 073
5 001 à 6 000	157	5 485	67	2 596
6 001 à 7 000	60	6 524	186	3 074
7 001 à 8 000	51	7 553	109	3 605
8 001 et plus	120	11 104	579	5 619
Total	11 278	1 018	4 408	1 407

Note: L'appellation «autres revenus» désigne les ressources financières autres que les revenus d'emploi et qu'une bourse au mérite.

Tableau 35

Répartition des bénéficiaires avec contribution des parents ou du répondant selon le revenu net des parents ou du répondant

Année 1990-1991

Revenu net après impôt des parents ou du répondant ($)	*AU PRÊT Nombre de bénéficiaires*	*À LA BOURSE Nombre de bénéficiaires*
10 000 et moins	9 011	5 887
10 001 à 15 000	8 751	5 879
15 001 à 20 000	9 899	5 831
20 001 à 25 000	11 922	5 715
25 001 à 30 000	10 880	3 356
30 001 et plus	14 978	2 199
Total	65 439	28 867
Revenu net moyen	22 319 $	17 620 $

Tableau 36

Répartition des bénéficiaires avec conjoint et contribution moyenne selon le revenu net du conjoint

Année 1990-1991

Revenu net après impôt du conjoint ($)	*AU PRÊT Nombre de bénéficiaires*	*Contribution moyenne du conjoint*	*À LA BOURSE Nombre de bénéficiaires*	*Contribution moyenne du conjoint*
0	1 641	0 $	1 299	0 $
1 à 2 500	1 110	0 $	951	0 $
2 501 à 5 000	1 238	0 $	1 053	0 $
5 001 à 7 500	1 061	0 $	833	0 $
7 501 à 10 000	920	0 $	714	0 $
10 001 à 12 500	885	0 $	676	0 $
12 501 à 15 000	887	441 $	628	457 $
15 001 à 17 500	762	1 277 $	521	1 381 $
17 501 à 20 000	641	2 000 $	418	2 117 $
20 001 et plus	1 424	4 805 $	746	4 531 $
Total	10 569	902 $	7 839	674 $
Revenu net moyen	9 869 $		8 639 $	

Tableau 37

Nombre de bénéficiaires et volumes d'aide accordés par établissement d'enseignement situé au Québec
Année 1990-1991

A. Les universités ou autres établissements offrant des programmes d'études universitaires

Établissement	*Nombre de prêts*	*Volume de prêts (M$)*	*Nombre de bourses*	*Volume de bourses (M$)*	*Volume d'aide total (M$)*
Collège militaire St-Jean	9	0,022	1	0,002	0,024
École des hautes études commerciales	1 297	3,576	650	2,294	5,870
École de technologie supérieure	608	1,567	299	0,938	2,505
École polytechnique	1 646	4,452	715	1,805	6,257
ENAP	4	0,014	1	0,007	0,021
Grand Séminaire de Montréal	32	0,099	26	0,069	0,168
INRS	18	0,053	6	0,019	0,072
Institut Armand-Frappier	14	0,047	8	0,019	0,066
Institut de tourisme et d'hôtellerie	2	0,007	2	0,015	0,022
Télé-université	58	0,162	42	0,221	0,383
Université Bishop	314	0,817	195	0,724	1,541
Université Concordia	3 275	8,654	1 854	6,548	15,202
Université McGill	3 146	9,093	1 736	5,776	14,869
Université Laval	13 641	36,877	7 801	25,729	62,606
Université de Montréal	9 508	27,186	5 695	19,318	46,504
Université de Sherbrooke	6 454	17,549	3 672	11,579	29,128
U.Q. (Chicoutimi)	1 652	4,221	894	3,149	7,370
U.Q. (Hull)	874	2,251	468	1,561	3,812
U.Q. (Montréal)	8 203	21,978	4 727	17,077	39,055
U.Q. (Rimouski)	1 058	2,792	751	2,715	5,507
U.Q. (Rouyn)	502	1,292	307	1,058	2,235
U.Q. (Trois-Rivières)	3 112	8,186	1 758	5,665	13,851

B. Les collèges publics ou autres établissements publics offrant des programmes d'études collégiaux subventionnés

Établissement	Nombre de prêts	Volume de prêts (M$)	Nombre de bourses	Volume de bourses (M$)	Volume d'aide total (M$)
Cégep Ahuntsic	1 931	3,621	944	2,626	6,247
Cégep d'Alma	513	0,944	235	0,625	1,569
Cégep André-Laurendeau	519	0,949	243	0,832	1,781
Cégep de Baie-Comeau	273	0,512	150	0,464	0,976
Cégep Bois-de-Boulogne	520	0,991	301	1,160	2,151
Cégep régional Champlain	650	1,211	317	0,865	2,076
Cégep de Chicoutimi	1 246	2,311	653	1,994	4,305
Cégep Dawson	1 209	2,285	635	1,937	4,222
Cegep de Drummondville	775	1,447	388	1,187	2,634
Cégep Édouard-Montpetit	1 657	3,071	708	2,068	5,139
Cégep François-Xavier-Garneau	1 631	3,042	832	2,033	5,075
Cégep de la Gaspésie et des Îles	1 055	2,041	852	2,543	4,584
Cégep de Granby	440	0,813	183	0,552	1,365
Cégep John Abbott	546	1,024	261	0,772	1,796
Cégep de Joliette	688	1,291	334	0,945	2,236
Cégep de Jonquière	1 525	2,824	863	2,445	5,269
Cégep de La Pocatière	741	1,438	558	1,757	3,195
Cégep de Lévis-Lauzon	1 593	3,020	875	2,224	5,244
Cégep de Limoilou	1 723	3,111	787	2,237	5,348
Cégep Maisonneuve	1 203	2,220	554	1,724	3,944
Cégep de Matane	421	0,810	271	0,858	1,668
Cégep Montmorency	776	1,443	373	1,190	2,633
Cégep de l'Outaouais	895	1,707	494	1,474	3,181
Cégep de Rimouski	1 866	3,590	1 294	4,110	7,700
Cégep de Rivière-du-Loup	920	1,768	642	1,986	3,754

B. Les collèges publics ou autres établissements publics offrant des programmes d'études collégiaux subventionnés (suite)

Établissement	Nombre de prêts	Volume de prêts (M$)	Nombre de bourses	Volume de bourses (M$)	Volume d'aide total (M$)
Cégep de Rosemont	959	1,809	545	1,669	3,478
Cégep de Rouyn	1 194	2,250	638	1,834	4,084
Cégep de Sept-Îles	246	0,451	113	0,320	0,771
Cégep de Shawinigan	561	1,039	281	0,751	1,790
Cégep de Sherbrooke	2 322	4,415	1 249	3,280	7,695
Cégep de Sorel-Tracy	292	0,512	118	0,272	0,784
Cégep de St-Félicien	561	1,027	255	0,654	1,681
Cégep de St-Hyacinthe	577	1,074	271	0,818	1,892
Cégep de St-Jean-sur-Richelieu	658	1,210	264	0,760	1,970
Cégep de St-Jérôme	1 106	2,069	572	1,607	3,676
Cégep de St-Laurent	1 175	2,249	717	2,266	4,515
Cégep de Ste-Foy	2 165	4,033	1 158	3,107	7,140
Cégep de Ste-Thérèse	631	1,193	328	0,955	2,148
Cégep de Thetford Mines	703	1,302	304	0,799	2,101
Cégep de Trois-Rivières	1 985	3,740	1 097	3,081	6,821
Cégep de Valleyfield	502	0,931	199	0,495	1,426
Cégep Vanier	618	1,131	300	0,989	2,120
Cégep de Victoriaville	721	1,328	309	0,979	2,307
Cégep du Vieux-Montréal	2 018	3,918	1 255	4,204	8,122
Collège McDonald	21	0,043	8	0,029	0,072
ITA (La Pocatière)	216	0,426	159	0,456	0,882
ITA (St-Hyacinthe)	287	0,571	200	0,527	1,098
Institut de tourisme et d'hôtellerie	237	0,460	143	0,366	0,826

C. Les collèges privés ou autres établissements privés offrant des programmes d'études collégiaux subventionnés

Établissement	*Nombre de prêts*	*Volume de prêts (M$)*	*Nombre de bourses*	*Volume de bourses (M$)*	*Volume d'aide total (M$)*
Collège André-Grasset	62	0,118	33	0,064	0,182
Collège Bart	241	0,476	169	0,581	1,057
Collège Français	137	0,263	83	0,192	0,455
Collège Mérici	294	0,574	193	0,614	1,188
Collège Jean-de-Brébeuf	111	0,213	62	0,156	0,369
Collège d'affaires Ellis	120	0,237	91	0,404	0,641
Collège Laflèche	359	0,698	222	0,675	1,373
Collège de L'Assomption	94	0,179	30	0,073	0,252
Collège LaSalle	744	1,468	511	2,007	3,475
Collège de Lévis	79	0,155	51	0,184	0,339
Collège Marianopolis	103	0,202	40	0,077	0,279
Collège Marie-de-France	5	0,010	1	0,002	0,012
Collège Marie-Victorin	539	1,069	348	1,518	2,587
Collège moderne de secrétariat	68	0,133	49	0,159	0,292
Collège de secrétariat Notre-Dame	30	0,057	15	0,052	0,109
Collège O'Sullivan	336	0,660	219	0,740	1,400
Collège Stanislas	13	0,024	7	0,014	0,038
Conservatoire Lasalle	64	0,125	39	0,098	0,223
École commerciale du Cap	124	0,240	85	0,347	0,587
École nationale de théâtre	57	0,111	47	0,200	0,311
École nationale supérieure de danse	2	0,004	1	0,001	0,005
École Notre-Dame-de-Foy	556	1,091	386	1,310	2,401
École Vincent-d'Indy	19	0,036	11	0,035	0,071
Institut Teccart	205	0,401	123	0,444	0,845
Séminaire de Québec	51	0,100	23	0,069	0,169
Séminaire de Sherbrooke	48	0,088	17	0,047	0,135
Séminaire de St-Augustin	172	0,330	108	0,328	0,658
Séminaire de St-Georges	443	0,822	234	0,646	1,468

D. Les collèges offrant des programmes d'études non subventionnés

Établissement	*Nombre de prêts*	*Volume de prêts (M$)*	*Nombre de bourses*	*Volume de bourses (M$)*	*Volume d'aide total (M$)*
Académie internationale de la mode	196	1,321	75	0,211	1,532
Beth Jacob School	1	0,002	0	0,000	0,002
Collège d'électronique de Québec	142	0,576	38	0,065	0,641
Collège Delta	276	1,398	100	0,258	1,656
Collège Inter Dec	45	0,173	15	0,032	0,205
Collège technique de Montréal	15	0,081	8	0,013	0,094
Collège Salette	38	0,127	13	0,035	0,162
École de couture Châtelaine	14	0,062	9	0,038	0,100
École d'informatique Marsan	273	0,905	40	0,166	1,071
École nationale de cirque	11	0,036	5	0,006	0,042
École de photographie Marsan	75	0,480	34	0,113	0,593
Formatronique	93	0,534	31	0,053	0,587
Institut carrière et développement	445	2,100	123	0,314	2,414
Institut Demers	94	0,368	10	0,010	0,378
Institut d'informatique de Québec	253	1,376	136	0,350	1,726
Institut d'informatique et bureautique (Chicoutimi et Sherbrooke)	259	1,121	105	0,259	1,380
Institut Herzing (Montréal)	417	2,781	162	0,424	3,205
Institut Jean-Guy Leboeuf	1	0,002	0	0,000	0,002
Institut supérieur d'électronique	201	0,958	67	0,169	1,127
Multi-Hexa Informatique	90	0,374	28	0,093	0,467
Musitechnic services éducatifs	49	0,373	23	0,064	0,437

E. Autres établissements

Établissement	*Nombre de prêts*	*Volume de prêts (M$)*	*Nombre de bourses*	*Volume de bourses (M$)*	*Volume d'aide total (M$)*
Barreau du Québec	516	1,736	346	1,002	2,738
Conservatoires d'art dramatique	41	0,101	24	0,073	0,174
Conservatoires de musique	143	0,381	94	0,268	0,649

Direction générale de
l'aide financière aux étudiants